



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Grimes (Libéria)</i>	<i>1</i>
<i>Discours de M. Kyprianou (Chypre)</i>	<i>5</i>
<i>Discours de M. Kotoka (Ghana)</i>	<i>9</i>
<i>Discours de M. Achkar (Guinée)</i>	<i>14</i>

Président: M. Abdul Rahman PAZHWAQ
(Afghanistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. GRIMES (Libéria) [traduit de l'anglais]: La délégation du Libéria constate avec grande satisfaction le récent accès à l'indépendance du Botswana et du Lesotho, autrefois territoires coloniaux du Betchouanaland et Bassoutoland, qui, nous l'espérons, deviendront bientôt Membres des Nations Unies. Ma délégation est heureuse également que l'Indonésie, un des pays les plus peuplés d'Asie, ait repris ses activités au sein de l'Organisation après une brève absence. Tous ces événements devraient contribuer au progrès, si lent soit-il, de notre organisation sur la voie de l'universalité.

2. La vingt et unième session de l'Assemblée générale se réunit en un moment de tension politique accrue et dans une atmosphère chargée d'anxiété. Nous avons exprimé bien des fois nos appréhensions en ce qui concerne tant les problèmes non encore résolus en Asie — problèmes qui nous inquiètent quant aux perspectives de paix — que la situation qui se détériore dans la partie méridionale de l'Afrique — en particulier du fait de ses aspects raciaux — et qui est cause de désenchantement et de confusion. Ces problèmes non résolus menacent l'avenir de notre organisation et constituent un danger croissant pour la paix dans le monde et la survie même de l'humanité.

3. Outre ces problèmes, il y a le fait que notre secrétaire général, U Thant, si compétent, si capable et si dévoué, qui a servi avec tant de foi et de loyauté l'Organisation pendant les cinq dernières années, au cours desquelles il a travaillé sans relâche et sans épargner aucun effort à la cause de la paix dans le monde, a décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat. Si nous réfléchissons aux circonstances dans lesquelles il est devenu Secrétaire général, et au zèle et au dévouement avec lesquels il s'est acquitté de ses multiples fonctions, nous ne pouvons que nous féliciter du choix que nous avons fait. Etant donné que nous considérons avec grande satisfaction et fierté la façon dont il a rempli son mandat, ma délégation salue U Thant et espère qu'il se laissera persuader d'accep-

ter un nouveau mandat, de sorte que l'expérience qu'il a accumulée, son savoir-faire, son habileté et son tact pourront continuer de s'exercer sur nos problèmes importants et vitaux.

4. Lorsque le Secrétaire général a déclaré qu'il laisserait le Conseil de sécurité libre de se prononcer sur le choix de son successeur, il a en même temps exprimé les graves préoccupations que lui causent le manque d'universalité de notre organisation, la guerre au Viet-Nam et la situation financière des Nations unies par suite de l'absence d'un accord sur le financement des futures opérations de maintien de la paix [cf. A/6400]. Il a aussi soulevé la question de l'efficacité du rôle que peut jouer le Secrétaire général si ses fonctions doivent rester aussi limitées qu'elles le sont actuellement. Comme toutes les délégations ont plus ou moins exprimé le désir de voir U Thant demeurer Secrétaire général, je voudrais souligner ici et dès maintenant qu'à mon avis il ne suffit pas de le supplier d'accepter un nouveau mandat. La délégation du Libéria estime que les commentaires faits par U Thant, et qui peuvent avoir influencé sa décision, doivent être examinés par l'Assemblée. Essayons de résoudre et de supprimer les causes qui lui font désirer de se retirer, car, si nous ne le faisons pas, qu'U Thant reste Secrétaire général ou qu'un autre le remplace, nous nous retrouverons en face des mêmes obstacles qui ont retardé la croissance et entravé l'efficacité de notre organisation et qui continueront de le faire si notre seul effort pour les supprimer reste dans le domaine des discours et des exercices oratoires.

5. Bien des choses dépendent du succès et de l'avenir des Nations Unies. La paix et la sécurité internationales en dépendent. Tout l'avenir de la race humaine pourrait bien en dépendre aussi. L'Organisation des Nations Unies est peut-être celle sur laquelle l'espoir qu'a l'humanité de survivre. Si elle échoue, nous aurons tous échoué. Ne laissons pas notre honneur national ou le souci de notre intégrité nationale se dresser en obstacles sur la voie du sauvetage de l'humanité.

6. Il ne nous semble malheureusement pas que des progrès significatifs aient été faits depuis notre dernière session en ce qui concerne l'éternel problème du désarmement. Les discussions au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement n'ont pas révélé de changements importants dans l'attitude des grandes puissances en face des principaux problèmes. La France continue de ne pas participer aux travaux de ce comité. Les essais nucléaires atmosphériques de la République populaire de Chine et de la France se sont poursuivis. Les essais nucléaires souterrains, que ne vise pas le traité d'interdiction des essais, continuent. Il n'a pas été

possible de réaliser un progrès quelconque en ce qui concerne la signature d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires.

7. Nous devons nous rendre compte que l'énorme quantité d'armes amassées n'a pas abouti à la sécurité que nous recherchons. Au contraire, la puissance dévastatrice accumulée a accru l'insécurité de tous les pays, y compris ceux qui disposent des armes les plus modernes. Et pourtant nous continuons à voir gaspiller avec prodigalité les minces ressources qui pourraient grandement contribuer à améliorer l'état général de l'humanité.

8. A cet égard, ma délégation est en faveur de la proposition faite par le Secrétaire général dans l'introduction à son Rapport sur l'activité de l'Organisation. Il y déclare:

"... qu'il est temps qu'un organe approprié de l'ONU étudie et pèse la portée et les répercussions de tous les aspects des armements nucléaires, notamment des problèmes de caractère militaire, politique, économique et social, liés à la fabrication, à l'acquisition, au déploiement et au perfectionnement de ces armes et à leur emploi éventuel. Connaître la nature véritable du danger qui nous menace peut constituer une première étape extrêmement importante en vue d'éviter ce danger." [A/6301/Add.1, p.4.]

Bien que les connaissances scientifiques aient permis à l'homme d'augmenter la puissance de destruction des nouvelles armes qu'il a inventées, ces connaissances ne lui ont pas encore permis de les placer sagement sous contrôle international. Nos intérêts ultimes exigent que nous redoublions d'efforts pour arriver au contrôle des armes et au désarmement.

9. Nous avons donc toutes les raisons de nous sentir déçus. Néanmoins, nous devons déployer tous nos efforts et agir de toutes nos forces pour que soit mis en place un mécanisme satisfaisant — comme l'envisage la Charte des Nations Unies — qui permette de trouver des solutions pacifiques aux différends internationaux. C'est là la raison d'être de notre organisation.

10. Le problème des pays divisés est étroitement lié au problème du désarmement et à l'insécurité qui en résulte. Il est malheureux que ces divisions, qui devaient être temporaires, semblent présenter maintenant tous les éléments de permanence, parce qu'elles ont été tellement aggravées par des considérations idéologiques.

11. Parmi d'autres questions qui aujourd'hui causent au monde les plus graves soucis — conjointement avec le problème de la Rhodésie, celui du Sud-Ouest africain et, en fait, toute la question des relations raciales et celle de l'indépendance dans la partie méridionale de l'Afrique — se pose la question du Viet-Nam. Une guerre fait rage au Viet-Nam, qui entraîne la perte de nombreuses vies humaines. Cette guerre est la semence qui peut aboutir à une escalade dangereuse pour la paix du monde. Ma délégation espère que soit aux Nations Unies, soit en dehors d'elles, on pourra trouver un moyen pour amener à une table de négociations les parties

à ce conflit, de sorte que, sur la base des Accords de Genève de 1954, on essaie de trouver une solution pacifique à ce conflit, puisque tel est le but que toutes les parties intéressées affirment vouloir atteindre.

12. Dans nombre d'autres pays divisés, les événements récents ont montré que c'est folie de s'imaginer qu'une identité idéologique de vues est une garantie suffisante de la sécurité que certaines nations désirent, à bon droit, obtenir. Il faut laisser les peuples libres d'exercer leur droit à l'autodétermination et, par là-même, de choisir le genre de gouvernement qu'ils désirent. Sur cette base, l'amitié peut se transformer en quelque chose de solide et de durable, qui n'est pas construit sur le sable mouvant.

13. Nous constatons avec satisfaction que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique continue de poursuivre ses objectifs et que son groupe de travail, lors de sa deuxième session en septembre 1966, a proposé qu'il soit tenu en 1967 une conférence ayant pour but d'examiner les avantages pratiques que peuvent apporter une exploration et une recherche spatiales; de savoir dans quelle mesure les puissances non spatiales — particulièrement les pays en voie de développement — peuvent profiter de ces avantages; d'examiner enfin les possibilités pour les puissances non spatiales de coopérer aux activités spatiales. Nous avons un intérêt mutuel à nous assurer que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé non pas à des fins militaires, mais à des fins pacifiques et nous devons rechercher la coopération dans ce domaine, dans l'intérêt de l'homme plutôt que pour sa destruction.

14. Plus il y a de pays qui ont obtenu l'indépendance et plus nous voyons que l'autodétermination, droit inhérent à tous les peuples, est appliquée avec un certain succès. Cependant, il existe encore des poches de résistance obstinée, parce que quelques personnes qui défendent leurs intérêts personnels croient qu'elles peuvent arrêter le progrès et ramener le monde à l'âge des ténèbres. Un tel aveuglement est pathétique et ne provoquerait que de la pitié si cette situation n'était pas lourde de dangers non seulement pour ceux qui poussent ces idées erronées jusqu'au fanatisme, mais aussi pour ceux qui font preuve de tolérance et croient au progrès et à l'évolution pacifique. Ces réactionnaires propagent la haine raciale, provoquent des conflits raciaux et, par là même, mettent en danger la paix dans le monde.

15. La question des territoires africains sous administration portugaise a été, une fois de plus, portée devant le Conseil de sécurité, en octobre et novembre derniers. Le Conseil de sécurité a affirmé dans sa résolution 218 (1965) que la situation résultant de la politique du Portugal, tant à l'égard de la population africaine de ses colonies qu'à l'égard des Etats voisins, troublait gravement la paix et la sécurité internationales; il a invité le Portugal à donner immédiatement effet au principe de l'autodétermination et, entre autres choses, a prié

"tous les Etats de s'abstenir immédiatement d'offrir au Gouvernement portugais une assistance quelconque qui le mette en mesure de poursuivre la répression qu'il exerce sur les populations qu'il administre, ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires

pour empêcher la vente et la fourniture au Gouvernement portugais d'armes et d'équipements militaires qui pourraient servir à cette fin, y compris la vente et la livraison d'équipement et de matériaux destinés à la fabrication et à l'entretien d'armes et de munitions devant être utilisées dans les territoires administrés par le Portugal".

C'est une ironie de voir le Portugal continuer obstinément à refuser d'adhérer aux résolutions tant du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale, et ainsi ne pas s'acquitter de ses obligations au titre de la Charte. Le Portugal est bien téméraire de penser qu'il pourra conserver indéfiniment ces territoires. Ce n'est pas possible et le temps ne travaille pas pour le Portugal.

16. La Rhodésie pose maintenant un problème grave. La question est à l'étude aux Nations Unies depuis plusieurs années. Au cours de la discussion générale, l'an dernier [1353ème séance], j'ai indiqué que le Royaume-Uni, en déclarant par avance qu'il ne recourrait pas à des mesures militaires si le régime d'Ian Smith déclarait son indépendance de façon unilatérale, a agi de telle façon qu'il a laissé les mains libres aux rebelles pour faire exactement ce que le Gouvernement britannique avait lui-même appelé "défi et rébellion". L'Assemblée se souviendra qu'immédiatement après la déclaration unilatérale d'indépendance, le 11 novembre 1965, le Royaume-Uni a demandé au Conseil de sécurité de se réunir pour condamner cette déclaration unilatérale d'indépendance et pour demander aux autres pays de s'abstenir de reconnaître ce régime illégal. Ensuite, le 9 avril 1966, le Conseil de sécurité a été convoqué d'urgence et, au cours de cette séance, il a déclaré dans sa résolution 221 (1966) que la situation constituait une "menace à la paix". Le Conseil de sécurité a autorisé le Royaume-Uni à prévenir, au besoin par la force, l'arrivée à Beira de bateaux susceptibles de transporter du pétrole pour la Rhodésie et a prié le Portugal de ne pas recevoir à Beira de pétrole pour la Rhodésie et de ne pas permettre le transport de pétrole par l'oléoduc de Beira.

17. Pour évaluer de façon objective les mesures proposées par la Grande-Bretagne et acceptées à son corps défendant par le Conseil de sécurité, on doit se demander pourquoi la Grande-Bretagne n'a proposé aucune mesure contre l'Afrique du Sud, d'autant plus que l'on sait fort bien que de grandes quantités de pétrole sont transportées à travers ce pays vers la Rhodésie et que l'Afrique du Sud accorde secrètement à la Rhodésie une aide financière.

18. Tout récemment, à la suite de décisions prises par les membres du Commonwealth, le Gouvernement du Royaume-Uni a indiqué que si l'on n'avait pas trouvé de solution à ce problème à la fin de 1966, il demanderait aux Nations Unies des sanctions obligatoires.

19. Onze mois se sont écoulés depuis la déclaration unilatérale d'indépendance et aucune évolution positive ne s'est produite malgré toutes les assurances données par le Royaume-Uni. Je crois que nous devons comparer l'optimisme de ce gouvernement au sujet de la solution de cette crise avec la déclaration faite par son premier ministre lorsqu'en janvier dernier, à

Lagos, il a affirmé que les mesures prises par son gouvernement pourraient fort bien mettre fin à la rébellion en quelques semaines plutôt qu'en quelques mois.

20. Le Président du Libéria, s'adressant au peuple libérien le 26 juillet 1966, déclarait ce qui suit:

"A ce propos, je ne peux souligner trop fermement la très grave responsabilité qui incombe au Royaume-Uni dans la situation malheureuse qui existe en Rhodésie. Une crise mettant en cause la confiance a été créée parmi tous les Etats africains à la suite de ce que l'on considère comme une attitude irrésolue dans cette affaire de la plus haute importance, attitude qui risque d'entraîner des conséquences fâcheuses. Les droits fondamentaux de quatre millions d'Africains ne devraient pas être sacrifiés à un quart de million de Blancs par une politique qui semble incertaine et timide. La cause de la justice l'emportera à la longue parce qu'elle est juste."

Cette affaire de Rhodésie est vraiment grave. Une fois de plus, les intérêts de quatre millions d'Africains sont systématiquement bafoués et le droit inhérent de tous les hommes à la liberté est foulé aux pieds. Ce qui est pire, c'est que les Nations Unies sont utilisées d'une manière qui les en fait paraître complices. C'est une honte. Il est nécessaire de prendre des mesures énergiques sur la base de la déclaration déjà adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, à savoir que la situation en Rhodésie constitue une menace à la paix. L'Article 41 de la Charte prévoit, dans des cas de cette nature, l'application de mesures qui n'impliquent pas le recours à la force armée et, si ces mesures s'avèrent insuffisantes, les mesures prévues à l'Article 42 deviennent non seulement autorisées, mais absolument nécessaires.

21. La pratique odieuse et abominable de l'apartheid est appliquée vigoureusement par le Gouvernement de l'Afrique du Sud sans aucun signe de changement. Cette politique, qui viole les buts et les principes de la Charte des Nations Unies en déniait à la majorité de la population sud-africaine l'exercice de ses droits fondamentaux, pourrait certainement déclencher une explosion raciste si un changement n'intervient pas.

22. Le 11 février 1966, le centre de Cape Town a été proclamé "zone blanche"^{1/}. On nous fait savoir que cela déracinera environ 20 000 non-Blancs qui devront quitter une zone où ils vivent depuis des siècles; on annonce également que l'on a commencé à transférer un quart de millions d'Africains de leur domicile du Cap occidental vers un lointain "Bantoustan".

23. Tout récemment, la Commission internationale de juristes a affirmé que le Gouvernement de l'Afrique du Sud avait expulsé des centaines d'adversaires politiques par la voie de procès menés discrètement dans des villages éloignés, procès qui, pour la plupart, étaient passés inaperçus.

24. A mon avis, il est extrêmement lamentable et tragique qu'à une époque qui est considérée comme

^{1/} "District-Six Proclamation" promulguée par le Ministre du "Community Development" de l'Afrique du Sud.

le siècle le plus éclairé dans l'histoire de l'homme, on ferme les yeux sur une pratique aussi néfaste et vile, sans précédent, et que certains même trouvent des raisons spécieuses pour empêcher notre organisation de prendre des mesures efficaces en vue de faire sombrer ces pratiques dans l'ignominie comme elles le méritent. Parlant devant cette assemblée il y a un an environ, je disais:

"L'apartheid n'est pas seulement répugnant du point de vue moral. Il représente pour la paix du monde une menace claire et qui s'affirme sans cesse, et, à ce titre, il justifie largement l'application de sanctions. Les témoignages ne manquent pas pour prouver que la population africaine se trouve — à contre-cœur, mais fatalement — amenée à l'adoption de la violence comme seule solution à sa situation désespérée face aux lois de répression.

"Si, en toute bonne foi, nous devons remplir l'obligation solennelle souscrite aux termes de la Charte de promouvoir et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, alors il nous faut entreprendre une action résolue pour empêcher une nation membre de se moquer de cette obligation et de faire dédaigneusement fi de toutes les décisions et de toutes les recommandations." [1353ème séance, par. 34-35.]

25. Bien que les questions relatives aux territoires africains sous administration portugaise, à la Rhodésie, au Sud-Ouest africain et à l'Afrique du Sud aient été abordées séparément, chacune d'elles est un élément d'un seul et même problème. A ce propos, je voudrais citer une nouvelle venant de Londres qui a paru dans le Sunday News du 25 septembre 1966 et qui a fait état d'une "alliance militaire secrète entre la Rhodésie, l'Afrique du Sud et le Portugal". Il faut donc agir pour régler ces problèmes conjointement. Ils ne peuvent plus être considérés comme des problèmes séparés.

26. A la vingtième session de l'Assemblée, il a été noté que les territoires de Fernando Poo et de Rio Muni avaient été unis pour devenir la Guinée équatoriale, et il a été demandé à la Puissance administrante, l'Espagne, de fixer la date la plus rapprochée pour l'indépendance, après consultation de la population sur la base du suffrage universel et sous contrôle des Nations Unies; l'Assemblée a également invité le Comité spécial des Vingt-Quatre à suivre le progrès de la mise en œuvre de cette recommandation et à faire rapport à cette session-ci [voir résolution 2067 (XX)]. Ma délégation est impatiente de voir ce rapport, et elle l'examinera soigneusement.

27. Il est satisfaisant de constater que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en tant qu'organe permanent de l'Assemblée, est devenue pratiquement une réalité, comme le montre le Rapport annuel du Secrétaire général. Nous relevons avec satisfaction que les principaux comités du Conseil du commerce et du développement ont commencé à fonctionner.

28. La situation économique de la plupart des pays en voie de développement n'est pas satisfaisante, et les progrès réalisés sont négligeables. En même

temps, il se confirme qu'il y a un ralentissement dans l'aide apportée par les pays riches aux pays pauvres. Le Secrétaire général a fait observer dans son rapport que si le taux de croissance qui avait été fixé comme but pour les pays en voie de développement au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement, et qui devait être de 5 p. 100, doit être atteint, il sera nécessaire que des prêts soient accordés à des conditions plus généreuses et que toutes les nations fassent des efforts accrus et prennent des mesures plus réalistes. Sans quoi il est peu probable que ce taux de croissance soit atteint.

29. En outre, les conclusions du Groupe d'experts chargés d'examiner les problèmes monétaires internationaux en relation avec le commerce et le développement montrent que les experts, en indiquant la nécessité d'une réforme du système monétaire international, se sont déclarés persuadés qu'une telle réforme devrait faciliter l'adoption de politiques de commerce et d'aide qui contribueraient à résoudre les problèmes de déséquilibre de structure dans les pays en voie de développement; ils ont aussi indiqué que ces pays ont un besoin légitime et pressant de liquidités supplémentaires et qu'ils devraient participer aux décisions sur la réforme monétaire.

30. Le Conseil du commerce et du développement a étudié la Convention sur le commerce de transit des pays sans littoral ainsi que les recommandations faites dans deux résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce de transit des pays sans littoral. Ma délégation estime que les idées qui y sont exprimées ont un caractère constructif en ce qu'elles fournissent des moyens pour traiter les problèmes commerciaux particuliers aux pays sans littoral.

31. Toutes ces considérations révèlent une préoccupation sur la situation économique dans les pays en voie de développement. L'intérêt à long terme des pays développés exige clairement qu'ils accordent une attention sérieuse à l'étude de solutions satisfaisantes et à la mise en œuvre d'une politique curative qui permettrait aux pays en voie de développement de surmonter la crise économique actuelle et par là assurerait une vie meilleure à leurs populations. Cela est dans l'intérêt de la paix mondiale.

32. Si certains pays développés se sont montrés disposés à participer à des projets de développement dans les pays en voie de développement, ces projets n'ont pas toujours eu pour but d'éliminer les goulets d'étranglement existant actuellement dans l'économie des ces derniers pays. Une importation accélérée de capitaux, à elle seule, ne suffit pas. Les capitaux doivent être accordés à long terme et à faible taux d'intérêt. Actuellement, les capitaux provenant des pays développés coûtent très cher.

33. Divers efforts ont maintenant été entrepris dans différentes régions pour promouvoir le commerce régional et interrégional. Ce sont là des signes encourageants de progrès vers un accroissement du commerce mondial. Toutefois il existe encore de nombreuses barrières artificielles qui tendent à freiner ce développement. Les pays développés peuvent aider à encourager ces tentatives en abaissant ou en

éliminant des barrières telles que les droits de douane élevés, les taux de fret élevés, les politiques préférentielles et les restrictions sur les changes.

34. Bien entendu, il ne saurait pas juste de rejeter sur les pays développés tout le blâme pour la lenteur de ces progrès car dans certains pays en voie de développement des frustrations et autres conditions intérieures ont provoqué une instabilité dont le résultat a été les lenteurs que l'on constate. Pour les surmonter, nous devons comprendre, dans les pays en voie de développement, que si nous avons besoin d'une assistance économique extérieure, il est également essentiel pour résoudre les problèmes sociaux, économiques et politiques, et ainsi permettre une croissance plus rapide, que nos populations fassent davantage d'efforts intérieurs concertés et témoignent de plus de réalisme.

35. Le Libéria a toujours soutenu que les opérations de maintien de la paix sont une fonction importante des Nations Unies. La crise qu'a connue notre organisation pendant la dix-neuvième session est née de notre incapacité à nous entendre sur des méthodes satisfaisantes de financement de ces opérations. Nous regrettons donc qu'en dépit des efforts faits au cours des dix-neuvième et vingtième sessions de l'Assemblée, nous n'ayons guère progressé vers une solution permanente de ce très important problème. Les opérations de maintien de la paix contribuent à résoudre des conflits et à permettre des changements pacifiques, en particulier si le temps gagné par la mise en place de telles opérations est utilisé pour trouver une solution au litige qui est le véritable problème.

36. Nous vivons à une époque où nous devons chercher activement à nous mettre d'accord, tout comme nous devons travailler sans cesse à trouver des solutions pacifiques aux nombreux problèmes qui engendrent des tensions dans tant de parties du monde. Cela demande une utilisation plus grande de l'appareil existant aux Nations Unies. Il existe dans le domaine politique de nombreuses frustrations, mais cela ne devrait pas nous décourager. Nous devrions consacrer une attention plus grande aux problèmes liés au bien-être des hommes puisque l'un des buts des Nations Unies est de

"réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion".

37. Durant la période qui s'est écoulée depuis la création de l'Organisation, la technique et les inventions modernes ont amené de grands changements. Le changement étant l'une des grandes constantes de l'histoire, nous devrions toujours réviser les institutions que nous avons créées et les adapter aux situations nouvelles. A mon avis, les buts et les idéaux des Nations Unies restent tout aussi valables et tout aussi bons aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a 21 ans, mais il est absolument nécessaire qu'il s'opère un profond changement dans notre attitude générale envers la question de la paix internationale. Plus particulièrement, il faut que s'opère un changement révolu-

tionnaire dans nos idées sur le rôle de la force comme moyen de protéger nos intérêts nationaux et comme instrument de politique nationale. Pour y parvenir, il nous faudra même peut-être penser davantage à l'intérêt général de la communauté mondiale qu'à nos propres intérêts nationaux. Si nous examinons avec soin l'autre attitude possible, nous verrons qu'elle nous conduit à une seule chose, la possibilité d'un désastre.

38. J'insiste par conséquent pour que nous nous engageons à nouveau à réaliser les idéaux de notre organisation, pour que nous fassions les efforts les plus honnêtes pour trouver des solutions qui renforcent notre organisation et pour que nous nous consacrons de nouveau à la cause de la paix et à la recherche de la paix. J'espère que, lorsque les historiens relateront notre session actuelle, ils pourront dire que des mesures concrètes y ont été prises sur la route longue et difficile qui mène à la paix.

39. M. KYPRIANOU (Chypre) [traduit de l'anglais]: Ma délégation a déjà eu l'occasion de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à ce poste éminent de l'Assemblée générale; il y a là un honneur bien mérité, rendu à un homme qui a tant fait pour les Nations Unies et de qui la compétence, les connaissances et l'expérience sont reconnues de tous. Avant d'aller plus loin, je voudrais remplir un agréable devoir en exprimant nos chaleureuses félicitations à M. Amintore Fanfani, ministre des Affaires étrangères d'Italie, qui, en sa qualité de Président de la vingtième session de l'Assemblée générale, s'est acquitté de ses fonctions d'une manière qui lui a valu l'appréciation et le respect de tous.

40. Lorsque nous prenons part à cette discussion générale, il ne nous est jamais aisé de nous écarter du modèle traditionnel. Nous pouvons nous efforcer chaque fois de recourir à une phraséologie différente et d'être original dans la rédaction et la présentation de nos déclarations, mais, quant au fond, le sujet que nous traitons reste toujours fondamentalement le même. La raison en est simple: si regrettable que cela puisse être, nous devons reconnaître que les problèmes que nous avons à traiter chaque année sont les mêmes, ou en tout cas très semblables. La question fondamentale de la guerre et de la paix reste la même; les questions du colonialisme et du désarmement restent les mêmes. La plupart des autres questions spécifiquement internationales sont les mêmes et reviennent chaque année devant nous pour être réexaminées. Chaque année, nous exposons nos opinions sur la situation internationale, nous réaffirmons nos positions et nos politiques. Nous confirmons notre dévouement aux idéaux des Nations Unies et notre résolution de faire de notre mieux pour assurer les conditions d'une paix durable. Chaque année nous parlons — et là nous sommes presque unanimes — de la nécessité d'atteindre nos objectifs communs: liberté totale, application universelle du principe de libre détermination, respect universel des droits de l'homme, égalité entre les Etats et entre les individus. Chaque année nous stigmatisons ceux qui, violant nos principes et nos convictions, s'efforcent d'arrêter ou de retarder le processus de décolonisation totale et nous dénonçons ceux qui, dans leurs efforts pour conserver le pouvoir et étouffer la volonté populaire,

ont recours à des pratiques discriminatoires et à d'autres mode d'oppression. Chaque années nous insistons sur la nécessité d'éliminer les injustices découlant de l'inégalité économique ou sociale. Chaque année nous soulignons la nécessité de mettre les réalisations techniques et scientifiques au service de l'homme plutôt que de les faire servir à son détriment et peut-être à sa destruction. Tout cela, nous le soutenons toujours, chaque année au cours de cette discussion générale annuelle, et nous sommes presque unanimes à penser qu'il est absolument essentiel d'atteindre ces objectifs — les buts des Nations Unies — si nous voulons parvenir à notre but fondamental, l'établissement d'une paix durable.

41. Néanmoins, chaque année, placés en face des réalités, nous aboutissons à la même conclusion, que, dans une mesure plus ou moins grande, la paix est menacée et que nos espoirs sont continuellement déçus. Le simple fait que nous nous répétons chaque année confirme par lui-même que nous ne nous sommes pas beaucoup rapprochés de notre but. Ce qui, dans une certaine mesure, est encore pire, c'est que cette année nous nous réunissions en des circonstances que l'on peut bien qualifier de plus critiques, plus confuses et plus dangereuses. Notre incapacité à enregistrer des progrès suffisants dans presque tous les domaines, s'ajoutant à la situation véritablement explosive qui règne aujourd'hui dans plus d'une partie du monde, et dont n'importe qui peut facilement se rendre compte, explique aisément notre frustration, qui s'est accrue, et nos angoisses qui elles aussi se sont accrues, au sujet de l'avenir de l'humanité. Il n'est pas trop difficile, pour chacun de nous, de sentir et d'évaluer la réalité des dangers actuels. Sans aucun doute, nous veillerons à ce que notre prise de conscience des dangers existants, nos craintes et nos avertissements soient bien notés.

42. Non seulement nous n'avons pas réussi à atteindre nos objectifs, à créer des conditions permettant d'éliminer la guerre de façon permanente et à assurer la paix sur une base durable, mais nous sommes au contraire dans une situation où se déroule une vraie guerre, dont l'escalade n'est pas impossible, situation grosse de bien d'autres conséquences encore plus graves, dont nul ne devrait sous-estimer l'importance. Je fais allusion à la situation au Viet-Nam. Avant d'aborder ce sujet, je voudrais cependant commenter brièvement la situation internationale en général.

43. Il est facile de se rendre compte que, malgré des progrès accomplis dans certains domaines, nous sommes en retard sur le programme qui aurait dû être le nôtre. La libération de nombreux territoires coloniaux et le rythme du processus de décolonisation au cours des quelques dernières années auraient dû nous rendre plus optimistes quant à la proximité de la fin du colonialisme. Mais, bien que de nombreux territoires non autonomes aient été libérés, nous n'avons pas assez progressé vers la mise en application complète de la Déclaration sur l'élimination du colonialisme, et nous sommes toujours en présence de certains problèmes parmi les plus difficiles et les plus dangereux. Nous ne devrions pas perdre de vue — ou avoir tendance à perdre de vue — le problème encore pendant de la libération de territoires comme ceux qui sont sous administration portugaise

— l'Angola, le Mozambique, la Guinée dite portugaise — mais, depuis la dernière session, notre attention s'est surtout portée, à juste titre, et du fait des événements qui s'y sont produits, vers la Rhodésie du Sud et le Sud-Ouest africain. Dans les deux cas, le colonialisme est devenu d'autant plus odieux qu'il s'est combiné avec le racisme.

44. Tous les problèmes coloniaux sont des défis lancés aux Nations Unies, mais les questions de la Rhodésie du Sud et du Sud-Ouest africain, à mon avis, constituent à l'heure actuelle des cas dans lesquels les Nations Unies peuvent soit réussir, soit échouer. Comme je l'ai dit l'autre jour dans cette assemblée [1431ème séance] quand nous parlions de la question du Sud-Ouest africain, il faut que les Nations Unies agissent. Nous avons depuis longtemps dépassé le stade de l'argumentation et du débat sur ces questions; en nous contentant de paroles retentissantes et de résolutions pleines de bonnes intentions, sans prendre de mesures concrètes, nous ne servons pas efficacement, à mon humble avis, les objectifs que nous avons le devoir de poursuivre.

45. Nous avons toujours un grand plaisir à accueillir aux Nations Unies de nouveaux Etats indépendants qui viennent d'accéder à la liberté, et nous en avons eu l'occasion, cette année, pour la Guyane. C'est avec le même plaisir que nous nous attendons à accueillir plus tard dans cette session trois nouveaux Etats, le Botswana, le Lesotho et la Barbade. Toutefois, lorsque nous souhaitons la bienvenue à ces nouvelles nations, nous devons nous souvenir en même temps que d'autres territoires moins fortunés ont besoin de notre appui actif et efficace pour pouvoir bientôt prendre place aux Nations Unies. Pour chacun des problèmes coloniaux qui subsistent, nous devons nous décider à étudier et à prendre dans chaque cas des mesures concrètes. Nous devons utiliser à plein les rouages existants des Nations Unies. Nous devons poursuivre résolument nos objectifs, et ne pas nous contenter de les exposer.

46. L'inégalité politique, telle qu'elle se manifeste dans les diverses formes de colonialisme, d'impérialisme et de domination étrangère, n'est pas seule responsable de la menace à la paix que connaît aujourd'hui le monde. L'égalité et la justice économiques et sociales sont loin d'avoir été réalisées. Dans ce domaine aussi, des efforts louables ont sans doute été accomplis, notamment dans le cadre des Nations Unies, en vue de combler, ou du moins de rétrécir le fossé qui sépare les pays développés des pays de développement. Nous apprécions tous l'effort accru qui a abouti à la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à l'établissement prochain d'une organisation des Nations Unies pour le développement industriel. L'Institut de formation et de recherche des Nations Unies et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social sont deux autres manifestations de ces efforts utiles et constructifs. Nous devons dire aussi que nous apprécions la façon dont le Programme de développement des Nations Unies met en application dans les pays en voie de développement des projets d'assistance technique variés et substantiels, et nous espérons que ce domaine d'activités s'étendra; en fait, nous croyons fermement

que l'assistance multilatérale accordée par l'intermédiaire des Nations Unies est le moyen le mieux approprié pour aider les pays en voie de développement.

47. Ce n'est pas là tout ce que l'on a fait pour améliorer la situation internationale en matière de développement économique et social. Et pourtant, malgré tous ces efforts et bien que ce que l'on avait appelé la Décennie des Nations Unies pour le développement soit déjà bien avancée, nous devons reconnaître, une fois de plus, que l'inégalité entre les nations riches et les nations pauvres non seulement n'a pas été réduite, mais d'une façon générale a encore augmenté, avec tous les dangers qu'elle comporte pour le maintien de la paix. L'exploitation est encore une méthode utilisée aux dépens du pauvre et à l'avantage du riche. La domination et l'oppression économiques jouent encore un rôle dominant dans les relations internationales.

48. Si maintenant nous passons en revue les nombreux problèmes politiques qui assombrissent l'horizon international, il nous faut reconnaître une fois de plus que, si certains sont moins aigus qu'auparavant, ils continuent d'être menaçants et qu'on ne leur a pas encore trouvé de solution fondamentale. Ils restent la cause d'anomalies, de différends et de dangers.

49. Le seul élément de réconfort est peut-être l'amélioration des relations entre la Malaisie et l'Indonésie à la suite de l'accord récemment intervenu entre les deux pays et qui, nous l'espérons tous, ouvrira une ère nouvelle pleine de promesses dans leurs relations mutuelles. Nous nous en réjouissons beaucoup, et je voudrais à cette occasion dire combien nous sommes heureux de voir que l'Indonésie a décidé de coopérer de nouveau avec les Nations Unies et que sa délégation occupe de nouveau sa place légitime au sein de notre assemblée.

50. Il est vrai aussi que les relations actuelles entre l'Inde et le Pakistan se sont relativement améliorées depuis l'an dernier, surtout depuis la Déclaration de Tachkent du 10 janvier 1966, déclaration qui constitue une base très raisonnable sur laquelle les rapports peuvent encore s'améliorer. Néanmoins des divergences de vues subsistent quant aux problèmes artificiels créés par la politique colonialiste qui consiste à diviser pour régner, problèmes qui n'auraient jamais dû se poser.

51. Aucun progrès visible n'a été réalisé dans la question des Arabes de Palestine, et en réalité la situation est loin d'être satisfaisante. Ce problème, qui présente des aspects à la fois humanitaires et politiques, reste encore à résoudre, et ce serait s'illusionner que de croire qu'il ne présente plus de danger pour la paix. En outre, la question toujours la plus lourde de dangers, celle de l'Allemagne et des autres nations divisées, reste encore à résoudre.

52. Il ne manque certes pas d'autres régions de crises et de troubles. Pour nous, le problème de Chypre est naturellement au premier plan. Je n'ai pas l'intention d'en parler longuement dans ma présente déclaration. Cette question ne figure pas à l'ordre du jour de notre session, du fait que l'Assemblée générale a eu l'occasion, au cours de la dernière session, d'en discuter pleinement et complètement les

divers aspects et, après mûre réflexion, d'adopter une résolution [2077 (XX)] conforme aux principes de la Charte et en harmonie avec les idéaux qui sont ceux des Nations Unies.

53. Depuis la dernière session, la situation à Chypre a été calme dans l'ensemble, malgré les incidents fortuits dont ce n'est ni le moment ni le lieu de parler. Mon gouvernement, en coopération avec la force de maintien de la paix des Nations Unies — et à ce propos je voudrais exprimer une fois de plus nos sincères remerciements à tous ceux qui la dirigent, en font partie ou la financent —, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour diminuer la tension et pour faciliter dans la mesure du possible un retour à la normale.

54. Vous connaissez tous fort bien notre position quant à la solution du problème de Chypre, ainsi que notre attitude constructive envers tous les efforts faits par les Nations Unies pour maintenir la paix et exercer une médiation. Je n'ai pas besoin de m'y étendre. Notre attitude reste inchangée quant au fond: l'avenir de Chypre doit être déterminé conformément aux vœux de la population. Dans notre désir de faciliter tous les efforts en vue d'une solution, nous n'avons pas soulevé d'objections à ces entretiens confidentiels qu'ont entamés il y a quelques mois les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie, et nous les avons même acceptés. Si à la suite de ce dialogue la tension dans la Méditerranée orientale continue de diminuer et si une solution au problème de Chypre conforme à la Charte et acceptable pour le peuple chypriote en est facilitée, mon gouvernement se félicitera hautement de ce résultat. Nous espérons sincèrement que cet effort aboutira. Mais s'il échouait, d'autres initiatives devraient être envisagées, conformément à la Charte et à la lumière de la résolution [2077 (XX)] adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 1965. Entre-temps et jusqu'à ce qu'une résolution interviene, il semble nécessaire que soit maintenue à Chypre la présence des Nations Unies. Je ne m'étendrai pas sur ce point, car cette question particulière sera examinée en temps utile par le Conseil de sécurité.

55. En ce qui concerne la question des opérations de maintien de la paix en général, nous nous trouvons dans la situation décevante de devoir constater qu'aucun progrès n'a été réalisé. Il faut résoudre sans plus tarder ce problème qui a failli être la perte des Nations Unies. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général qu'étant donné le rôle important que ces opérations jouent pour le maintien de la paix dans les régions sensibles du globe, il faut faire un effort plus résolu pour chercher à régler, de façon efficace, les aspects tant constitutionnels que financiers de ces opérations. Ce problème soulève évidemment des questions de principe que l'on ne saurait faire semblant d'ignorer ou sous-estimer; mais, d'autre part, si les hommes d'Etat croient vraiment au rôle des Nations Unies à cet égard, ne leur est-il vraiment pas possible de parvenir à un accord? Après tout, le but de ces opérations n'est pas d'aider l'un quelconque des blocs à assurer des avantages aux dépens de l'autre. Individuellement, aucune grande puissance n'a rien à y gagner ni à y perdre, mais, prises collectivement, elles ont toutes à y gagner dans

la mesure où la paix est en jeu. Or, c'est là un domaine où la Charte leur impose une responsabilité particulière.

56. A mon sens, la détérioration de la situation internationale se caractérise aussi par le fait qu'aucun progrès n'a pu être réalisé en matière de désarmement et d'essais nucléaires. En dépit des divers efforts faits aux Nations Unies et à Genève, le désarmement complet demeure un objectif qui toujours nous échappe. Nous assistons au contraire à un accroissement des stocks d'armes nucléaires, et si le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais — qui représente à cet égard la principale réalisation positive — a été respecté par les puissances qui l'ont signé, il n'a toujours pas été possible de parvenir à un accord pour interdire les essais souterrains. Ce qui est encore plus décevant, c'est que, bien qu'il semble exister un accord total quant à la nécessité d'un traité de non-prolifération, un accord sur ce point n'a pas encore été possible et les négociateurs en sont toujours à rechercher une formule.

57. A mon humble avis, cette impuissance à faire le moindre progrès dans le domaine du désarmement reflète les réalités de la situation internationale actuelle. Ce qui a toujours été à l'origine de ce problème, c'est l'absence de confiance dans les intentions des autres parties à ce grand jeu dangereux de la politique de puissance, jeu auquel les petites nations ne peuvent être que de patients spectateurs, la plupart de temps impuissants, dans les affres de l'angoisse.

58. Cela est peut-être encore plus vrai aujourd'hui, alors que fait rage au Viet-Nam une guerre au plein sens du terme, guerre à laquelle certaines des grandes puissances sont directement ou indirectement mêlées. La situation au Viet-Nam est manifestement la plus grave que nous ayons connue depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Elle serait déjà terrible en soi, si même il n'existait pas un risque de nouvelle escalade, risque qui indubitablement existe. L'extrême gravité de cette situation telle que nous la voyons nous impose l'impérieux devoir d'étudier d'urgence les mesures à prendre pour prévenir ce qui pourrait devenir une catastrophe majeure. Il est véritablement tragique que nous nous trouvions dans une situation où nous devons nous efforcer d'arrêter une guerre au lieu de consacrer nos efforts à assurer les conditions d'une paix permanente.

59. Nous sommes arrivés au stade où il ne servirait plus à rien de discuter pour savoir qui blâmer dans cette guerre au Viet-Nam. La menace d'une conflagration plus grave encore et les souffrances et les pertes de vie qui se multiplient chaque jour ont fait passer au second plan cette question de savoir qui il faut blâmer. Ce que nous devons tous chercher maintenant, c'est comment et quand la guerre pourra prendre fin. Si, pour des raisons historiques ou autres, il est absolument nécessaire d'infliger un blâme, nous aurons tout le temps de le faire plus tard, pourvu que l'escalade ne continue pas et que la guerre cesse rapidement. Nous ne perdons pas de vue le fait que de plus vastes problèmes politiques, et peut-être des questions de prestige, sont en jeu, mais ni cela ni aucune raison ne peut suffire à justifier la continuation de ces effusions de sang qui risquent d'entraîner un conflit plus vaste encore,

avec des conséquences que la plupart d'entre nous se refusent tout simplement à envisager.

60. Nombre d'efforts louables ont été faits et de nombreuses initiatives ont été prises pour porter remède à cette situation. A cet égard, je voudrais tout particulièrement féliciter le Secrétaire général de la manière constructive et réaliste dont il envisage le problème. Je crois que les trois points qu'il a énoncés nous fournissent le moyen de sortir de cette tragédie: cessation des bombardements au Viet-Nam du Nord, désescalade des opérations militaires, négociations avec la participation de tous, y compris du Vietcong. Nous n'arriverons à rien si chacune des parties intéressées attend de l'autre qu'elle prenne l'initiative. Il faut avoir le courage de faire le premier pas dans la bonne direction. Je suis tout à fait certain que nous nous trouverions dans une situation nouvelle si les Etats-Unis, qui ont affirmé désirer la pacification — comme le disait encore tout récemment, ici même, M. Goldberg — cessaient ces bombardements, sans conditions ni limitations, et alors que se poursuit l'actuelle session de l'Assemblée générale. Les réactions qui suivraient cette mesure montreraient clairement à chacun ce qui pourrait ou devrait être fait ensuite. Ce qu'il faut, c'est commencer, et à mon avis c'est au plus puissant d'ouvrir la voie. Si les Etats-Unis prenaient une telle mesure, sans doute certains y verraient-ils un geste de haute et généreuse politique, d'autres une concession, d'autres encore une retraite imposée, d'autres enfin un simple développement logique; mais tous s'en féliciteraient. J'espère qu'une telle initiative créerait les conditions nécessaires pour que le Secrétaire général, au nom de la paix et au nom de l'humanité, reprenne ses propres initiatives pour ramener la paix. Le fait que certaines des parties intéressées ne sont pas représentées aux Nations Unies a pu être avancé comme argument pour ne pas mettre à notre ordre du jour un point spécial consacré à cette question ou pour ne pas poser le problème devant le Conseil de sécurité; mais je suis certain que le Secrétaire général non seulement de par sa situation, mais aussi grâce à son grand prestige international, serait en mesure d'apporter une assistance positive. Nous devons tous admettre qu'il faut tout essayer. Il faut que cette guerre cesse.

61. Nous pouvons être déçus et découragés de voir que nous ne nous sommes par rapprochés de nos objectifs et qu'à certains égards même nous nous en sommes éloignés. A la fin de cette discussion, nous parviendrons sans aucun doute à la même conclusion lamentable qu'en dépit de nos discussions académiques, de nos déclarations et de notre accord quasi unanime sur ce qui devrait être la base des relations internationales — qu'on l'appelle égalité, ou non-ingérence et non-intervention, ou coexistence pacifique, ou tolérance et coopération politique et économiques — qu'en dépit de tout cela, dis-je, nous n'avons pas réussi. Et nous ne devons pas hésiter à l'admettre. Cette conclusion cependant doit nous conduire inéluctablement à une autre: l'impérieuse nécessité d'utiliser et de renforcer les Nations Unies — de les renforcer pour qu'elles atteignent leurs objectifs, qui sont les nôtres, de nous assurer que ne se renouvelleront pas les mêmes erreurs et les mêmes événements regrettables qui ont amenés

l'écroulement de la Société des Nations et tout ce qui l'a suivi. L'humanité ne peut pas se permettre d'échouer une deuxième fois, car cette deuxième fois pourrait être la dernière. Ce n'est pas une exagération, c'est une réalité, et nous ne devons pas essayer de nous dissimuler la vérité et la réalité. Au lieu de saper l'autorité des Nations Unies, que ce soit à l'occasion de la mise en œuvre de la Déclaration sur le colonialisme ou du rôle de l'Organisation en matière de maintien de la paix, nous devons revoir notre attitude et, cette fois-ci, nous efforcer résolument de renforcer l'instrument de paix qui est le nôtre, notre instrument de justice, de liberté et d'égalité.

62. A cet égard, et en conclusion, il convient je crois d'exprimer le vœu que le Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, reste à son poste. Nous espérons sincèrement que cela lui sera possible. U Thant s'est révélé un grand secrétaire général. Sa compétence, ses connaissances, son expérience, sa patience, son objectivité, sa foi et son dévouement aux objectifs et aux idéaux des Nations Unies et, par-dessus tout, son honnêteté absolue, qui est universellement reconnue, sont à mon avis des raisons plus que valables pour qu'il demeure au poste de Secrétaire général, en particulier en cette période si difficile pour l'humanité. Les Nations Unies et le monde ne peuvent se permettre de se passer de lui. En lui lançant un appel pour qu'il continue à nous offrir ses services en qualité de Secrétaire général, appel qui a été unanime — fait absolument remarquable dans l'histoire et qui, j'en suis certain, lui montre bien qu'il appartient au monde entier —, nous devons en même temps lui faciliter la tâche et l'aider à remplir sa grande mission. En cela, nous avons tous, et plus particulièrement les grandes puissances, un devoir à remplir. Faisons tous un effort résolu pour permettre à ce serviteur si dévoué de la paix de continuer à s'acquitter de ses fonctions pour le bien de l'humanité tout entière.

63. M. KOTOKA (Ghana) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation intervient dans la discussion générale, j'aimerais vous féliciter à l'occasion de votre élection si méritée à la présidence de la vingt et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre longue expérience des conseils de cette organisation fournit à ma délégation la garantie que, sous votre direction, les travaux de notre assemblée seront fructueux et constructifs. Pour y aider, ma délégation vous offre son plein appui et son entière coopération. Ma délégation tient également à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Amintore Fanfani, d'Italie, qui a dirigé avec tant de succès les travaux de la vingtième session.

64. La délégation du Ghana est fière d'assister à l'admission de la Guyane au sein des Nations Unies. C'est là le résultat fructueux de négociations difficiles aux Nations Unies, et cela représente une étape importante dans le mouvement déclenché par la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur l'octroi de la Guyane et nous nous attendons à poursuivre la coopération avec lui au sein de cette organisation. Nous saluons également les peuples du Botswana et du Lesotho qui sont respectivement devenus indépendants les 30 septembre et 4 octobre. Le Ghana espère

voir ces nouveaux pays, et en temps voulu le Swaziland et la Barbade, entrer dans notre organisation. Ma délégation se félicite de voir l'Indonésie occuper à nouveau son siège, décidée à reprendre son rôle important dans notre organisation.

65. Avant de passer à la partie principale de ma déclaration, je voudrais réaffirmer l'engagement du Gouvernement du Ghana d'appuyer les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies. Le Ghana est fier d'appartenir à cette organisation et nous sommes toujours déterminés à remplir les obligations que comporte la qualité de Membre des Nations Unies. En particulier, le Ghana est toujours disposé à apporter une importante contribution, en collaboration avec d'autres Etats Membres, à la réalisation de l'idéal d'un monde pacifique et prospère. Dans la poursuite de cet objectif, la politique étrangère du Ghana est fondée sur le non alignement et sur l'unité africaine, par la voie de la coopération la plus étroite parmi les nations africaines, à tous les niveaux, politiques, économique, social et culturel. Mon gouvernement a déjà pris des mesures pour réaliser la coopération avec nos voisins dans ces domaines et nous sommes décidés à élargir ces contacts pour qu'ils s'étendent à tous les pays d'Afrique. Nous sommes persuadés que la meilleure contribution que le Ghana puisse apporter à la cause de la paix consiste à suivre une politique exempte de toute immixtion, militaire ou politique, dans les activités des blocs de grandes puissances. Le Gouvernement du Ghana est convaincu également que l'unité africaine, bien conçue et sagement mise en œuvre, est le seul moyen d'accomplir des progrès en Afrique et d'assurer une contribution africaine positive à l'édification d'un monde de nations indépendantes. A ce propos, le Ghana s'est félicité de la résolution 2011 (XX) de 11 octobre 1965 de l'Assemblée générale, qui demande une coopération plus étroite entre l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation aimerait voir les dispositions de cette résolution se traduire en actes concrets de coopération entre le Secrétariat des Nations Unies et les services de l'Organisation de l'unité africaine à New York.

66. Le désir de notre si compétent secrétaire général de ne pas voir renouveler son mandat pose à notre organisation un problème difficile. Ma délégation tient à se joindre à toutes les autres dans les hommages dont elles ont comblé U Thant depuis l'ouverture de cette session. Nous l'avons toujours appuyé dans ses efforts pour s'acquitter de ses lourdes responsabilités comme Secrétaire général et nous continuerons de le faire. Cependant, ma délégation comprend le sentiment de frustration et d'angoisse qui l'a amené à décider de se décharger de ses fonctions. Il ne suffit pas que les Membres de cette organisation exhortent U Thant à rester à son poste. Ce qui est plus important, c'est que nous essayions de créer quelques-unes des conditions qui lui permettraient, en bonne conscience, d'accepter un renouvellement de son mandat de Secrétaire général.

67. Nous ne sommes pas sortis des crises de l'année dernière, et l'atmosphère internationale est aussi sombre qu'elle l'était alors. S'il y a eu un léger progrès dans la réduction des tensions internationales, il

n'a été que marginal et insignifiant. Il n'est pas exagéré de dire que la guerre au Viet-Nam constitue la crise la plus grave que le monde connaisse actuellement. Les souffrances et les destructions inhumaines causées par cette guerre sont incroyables, et le risque est extrêmement grand que dans ce conflit l'escalade conduise à une guerre générale. Il faut mettre fin à cette guerre aussi rapidement que possible. Cependant, dans la situation présente, les Nations Unies ne peuvent pas faire grand-chose pour atteindre cet objectif. En tout cas, durant ce débat, il n'a été fait aucune proposition concrète qui ait des chances d'être acceptées par les pays directement impliqués dans le conflit. Dans ces circonstances, est-ce que des initiatives et consultations privées n'auraient pas de meilleures chances d'amener au moins ceux qui sont directement en cause à commencer à communiquer sur la même longueur d'onde quant aux considérations fondamentales qui devront jouer dans un règlement négocié? Ma délégation pense que de telles consultations pourraient être un meilleur moyen de provoquer une réaction fructueuse que la répétition en public de positions bien connues. Dans ces initiatives privées, les Etats Membres qui disposent des moyens de communications pourraient jouer un rôle inappréciable.

68. Ma délégation considère que la question non résolue de la représentation de la Chine aux Nations Unies rend plus difficiles les efforts pour rétablir la paix en Asie du Sud-Est. L'universalité de notre organisation est garantie par la Charte, et si l'on veut que cet organisme mondial travaille avec efficacité, il faut que tous les peuples du monde y soient représentés. Il ne servirait à rien de reprendre les anciens arguments sur la question de savoir pourquoi la République populaire de Chine doit ou ne doit pas être représentée en cette assemblée et au Conseil de sécurité. Ce qui devrait être clair, c'est que les 700 millions d'habitants de la Chine continentale doivent être adéquatement représentés dans notre organisation. Si le problème peut être envisagé sous cet angle, il peut être résolu sans porter préjudice aux intérêts d'autres parties.

69. En ce qui concerne le désarmement, il ne semble pas qu'il y ait eu grand progrès, mais nous espérons tous que ceux qui sont le plus étroitement intéressés à ce problème désirent aboutir à un accord. Ma délégation a été particulièrement préoccupée par le fait que les efforts pour limiter et contrôler les armes nucléaires n'ont abouti à aucun progrès notable. La France et la Chine, qui ne sont pas parties au Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, font des expériences nucléaires dans l'atmosphère, tandis que les deux grandes puissances nucléaires poursuivent encore leurs essais souterrains. On n'entrevoit pas encore le traité sur la non-prolifération des capacités nucléaires, et avec les progrès de la technologie, il devient de plus en plus facile de se procurer de telles armes. On peut se demander si nos multiples débats sur les armements nucléaires et leur contrôle n'ont pas conduit à une certaine indifférence en face du gaspillage incroyable de ressources humaines et matérielles qu'implique la production de ces armes horribles et des dangers qu'elle représentent. C'est pourquoi mon gouvernement tient à appuyer l'opinion exprimée par le Secrétaire général

dans l'Introduction à son Rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/6301/Add.1], où il dit

"qu'il est temps qu'un organe approprié de l'ONU étudie et pèse la portée et les répercussions de tous les aspects des armements nucléaires, notamment des problèmes de caractère militaire, politique, économique et social liés à la fabrication, à l'acquisition, au déploiement et au perfectionnement de ces armes".

M. Rossides (Chypre), vice-président, prend la présidence.

70. Le maintien de la paix est une tâche primordiale de notre organisation. Et pourtant, en raison de difficultés financières et de problèmes d'ordre constitutionnel, les Nations Unies sont moins bien équipées aujourd'hui pour s'acquitter de cette fonction qu'elle ne l'ont jamais été. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui avait été chargé de recommander une formule d'accord pour le déclenchement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et leur financement, est revenu devant nous les mains vides. L'appel à des contributions bénévoles, ne serait-ce que pour couvrir les dépenses des opérations passées de maintien de la paix, n'a pas eu grand succès. De l'avis de ma délégation, c'est là une situation très grave. La fonction de maintien de la paix des Nations Unies est indispensable non seulement pour l'existence même de l'Organisation en tant que force de paix dans le monde, mais plus encore pour ce qui est de l'intégrité et de l'indépendance des petites nations. Il est donc absolument nécessaire que les petits Etats Membres de cette organisation s'assurent que l'Assemblée parvienne dès cette session à résoudre les problèmes d'ordre financier et constitutionnel relatifs au maintien de la paix. Cette question fera l'objet d'un débat plus approfondi au sein de la Commission compétente. Ma délégation se réserve donc d'apporter à cette commission sa contribution concrète à la solution de ce problème.

71. Les problèmes africains continuent à dominer les débats de cette Assemblée, et la raison n'en est pas difficile à trouver. L'Afrique est le dernier continent sur lequel les principes de la Charte sont encore bafoués ouvertement et à maintes reprises, où la liberté et les droits de l'homme pour des millions d'êtres humains sont foulés aux pieds, où la dégradation de l'homme est devenue un objectif systématique de la politique de l'Etat, où l'exploitation économique et politique sévit sans frein. L'Afrique est le dernier bastion du colonialisme résiduel et d'un racisme effréné. Les événements récents nous montrent combien cette situation est dangereuse pour la paix et l'harmonie du monde.

72. La situation en Afrique méridionale est un sujet de graves préoccupations pour les Membres de cette assemblée. A notre avis, les problèmes du Sud-Ouest africain, de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie du Sud et des territoires actuellement administrés par le Portugal font tous partie d'un même problème, celui du colonialisme et du racisme. En ce qui concerne le Sud-Ouest africain, la récente décision de la Cour internationale de Justice ^{2/} a porté un coup sérieux

^{2/} Sud-Ouest africain, deuxième phase, Arrêt: C.I.J., Recueil 1966, p.6.

aux efforts tentés pour résoudre par des voies pacifiques le problème de ce territoire sous mandat. Ma délégation espère qu'il existe encore une dernière chance de régler cette question de façon pacifique. Dans une précédente intervention [1419ème séance], ma délégation a eu l'honneur de présenter le projet de résolution afro-asiatique sur le Sud-Ouest africain [A/L.483 et Add. 1 à 3] dont l'Assemblée est maintenant saisie. L'accusation portée contre l'Afrique du Sud, qui a conduit à ce projet de résolution, est simple et incontestable. Le régime raciste de l'Afrique du Sud s'est montré volontairement incompétent et intentionnellement tout à fait incapable de s'acquitter de "la mission sacrée de civilisation" qui lui avait été confiée par le mandat. Deux seulement de nos 118 Membres le contesteraient. Nous sommes convaincus que les Nations Unies ont hérité des droits et responsabilités de la Société des Nations et qu'elles détiennent l'autorité de contrôle sur l'administration du Territoire sous mandat du Sud-Ouest africain. Nous savons aussi comment la République de l'Afrique du Sud s'est à maintes reprises opposée, de façon arrogante, à ce que les Nations Unies exercent leur responsabilité sur ce territoire. Nous sommes également certains que le Territoire sous mandat du Sud-Ouest africain est un territoire colonial auquel sont pleinement applicables les dispositions de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. La population du Sud-Ouest africain a donc qualité pour exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

73. Dans une situation telle que celle que j'ai brièvement esquissée, en quoi consiste le devoir de l'Assemblée générale? J'estime que, s'ils veulent rester fidèles à leurs engagements contenus dans la Charte et aux nombreuses résolutions de l'Assemblée, les Membres de l'Organisation ne peuvent faire moins que d'appuyer la révocation du mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain, comme le demande le projet de résolution que j'ai cité. C'est le moins que nous puissions faire. Bien entendu, nous sommes conscients du fait que ceci implique des arrangements administratifs et financiers à l'élaboration desquels, nous en sommes certains, coopéreront tous ceux qui appuient le projet de résolution. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous laisser distraire par des arguments suivant lesquels la route recommandée est difficile. Si notre organisation veut survivre et si son prestige doit grandir, elle ne doit pas hésiter à faire face à ses responsabilités simplement parce que celles-ci sont lourdes, car cette attitude de tergiversation porte en elle le germe de l'inactivité et de la défaite.

74. En Rhodésie du Sud, la situation est la même qu'il y a 12 mois. Le régime illégal d'Ian Smith est toujours au pouvoir et il continuera de renforcer ses positions tant que nous nous contenterons de parler du problème rhodésien sans prendre aucune mesure concrète qui puisse influencer sur la situation. Les débats à la réunion des Chefs de Gouvernement du Commonwealth en septembre 1966 ont révélé la profondeur des sentiments à l'égard de cette situation cruciale. Lentement, mais inévitablement, les événements en Rhodésie mènent sinistrement ce malheureux territoire jusqu'au bord de la catastrophe. Le cours des

événements en Rhodésie a tout au moins confirmé l'opinion que le Ghana a toujours soutenue que seule la force pourrait renverser le régime et préparer la voie à la mise en place d'un gouvernement réellement démocratique s'appuyant sur le principe largement accepté du suffrage universel des adultes. Nous n'avons jamais cru que l'imposition de sanctions volontaires pourrait amener le régime rebelle de Smith à renoncer à sa politique néfaste, c'est-à-dire à installer en Rhodésie un gouvernement minoritaire raciste. Le Gouvernement du Ghana n'est donc pas surpris que les sanctions économiques volontaires auxquelles on a eu recours contre la Rhodésie aient piteusement échoué, par suite des interventions de l'Afrique du Sud et du Portugal. Si la situation n'était pas redressée, cet échec jetterait un discrédit sur l'idée même des sanctions. Pour ma délégation, si l'on n'a pas recours à la force, la seule action effective qui pourrait affecter le régime de Smith est l'application totale, obligatoire, rigoureuse et constante de sanctions. Il semble que le Gouvernement du Royaume-Uni arrive, un peu tard, à la même conclusion.

75. Le Gouvernement du Ghana a étudié attentivement les six principes énoncés par le Gouvernement britannique comme base pour l'octroi de l'indépendance à la Rhodésie [voir A/6300/Rev. 1, chap. III, par. 632]. Bien que ces principes soient acceptables d'une façon générale, je tiens à souligner notre opposition à l'octroi de l'indépendance avant que la majorité n'ait effectivement pris le pouvoir en Rhodésie. L'intransigeance du régime illégal de Smith et sa réaction aux communiqués de la Conférence des Premiers Ministres du Commonwealth devraient servir d'avertissement à tous ceux qui sont tentés d'adopter une attitude indûment optimiste quant à la solution de ce problème. Il appartient maintenant au Gouvernement du Royaume-Uni de prévoir des mesures efficaces pour sauvegarder les droits de la majorité africaine conformément aux principes de la Charte de notre organisation et aux tendances de notre époque.

76. En ce qui concerne l'Angola, le Mozambique et la Guinée portugaise, les Nations Unies ont un devoir simple et clair. Elles ne doivent épargner aucun effort, y compris l'utilisation possible de sanctions, jusqu'au moment où le Portugal entrera dans le vingtième siècle et accordera l'indépendance à ces territoires coloniaux. Les guerres coloniales que le Portugal mène contre les ressortissants de ces territoires sont en pure perte. Quoi qu'il arrive, le Portugal devra un jour abandonner ces territoires et il vaudrait mieux qu'il le fasse maintenant, élégamment et paisiblement.

77. Lorsqu'on feuillette l'attristant dossier du colonialisme en Afrique méridionale, on est facilement conduit à se pencher sur le racisme, qui trouve son expression la plus détestable dans la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Je n'ai pas besoin d'exposer la nature de cette horrible politique qu'est l'apartheid. Les représentants ici savent jusqu'où vont la dégradation et l'exploitation qu'implique cette politique. Il me suffira de dire que la politique de l'apartheid est la violation massive la plus éhontée des droits de l'homme et des libertés fondamentales, violation qui

est pratiquée comme politique systématique de gouvernement. Les appels répétés de notre assemblée et du Conseil de sécurité n'ont servi à rien. Non seulement le Gouvernement sud-africain persiste dans sa politique, mais il intensifie progressivement la répression et la dégradation de la majorité des citoyens de ce malheureux pays, tout simplement parce qu'ils ont la peau noire et non pas blanche. Si les Nations Unies ont été impuissantes à résoudre ce problème, c'est surtout parce que les plus importants partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud — qui possèdent le seul moyen de mater les racistes sud-africains — sont trop soucieux de leur porte-monnaie pour s'inquiéter des droits humains de millions d'Africains, si ce n'est en répétant chaque année de pieuses déclarations de bonnes intentions. A cet égard, j'apprécie les efforts faits par le Gouvernement des Etats-Unis, qui, pour tenir compte des résolutions des Nations Unies, a interdit certaines transactions commerciales — notamment le trafic d'armes — avec l'Afrique du Sud. J'espère que d'autres en prennent note et imiteront cet exemple.

78. Ma délégation est convaincue que la situation en Afrique du Sud présente une menace pour la paix et la sécurité internationales et que les sanctions économiques prévues au Chapitre VII de la Charte constituent le seul moyen de résoudre pacifiquement la question de l'Afrique du Sud. Bien entendu, ce ne sera pas une tâche facile, mais, comme je l'ai dit, c'est précisément pourquoi il nous faut relever ce défi dès maintenant.

79. Sur cette sombre toile de fond qu'offre l'échec de notre organisation en ce qui concerne l'apartheid, nous pouvons relever comme un encouragement le succès remarquable qu'a constitué l'adoption, à la vingtième session de l'Assemblée générale, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 2106 A (XX)] et des mesures pour sa mise en œuvre. Le Ghana est fier d'avoir eu l'occasion de jouer un rôle important dans la préparation et la rédaction de cette convention. Le Ghana est également l'un des premiers à avoir adhéré à cette convention et à l'avoir ratifiée. Ma délégation espère que d'autres gouvernements la ratifieront bientôt pour qu'elle puisse entrer en vigueur sans retard.

80. Le monde entier attend anxieusement l'adoption par les Nations Unies des projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Renouvelons notre récent succès en ce domaine en adoptant ces projets de pactes à cette session-ci de l'Assemblée générale. Ce sera une manière appropriée de clore l'Année internationale des droits de l'homme.

81. Le progrès économique et social des régions en voie de développement est l'un des problèmes les plus pressants et les plus importants de notre époque. C'est la reconnaissance de ce fait qui a poussé les Nations Unies à désigner la présente décennie sous le nom de "Décennie des Nations Unies pour le développement", durant laquelle le taux de croissance des pays en voie de développement devait atteindre en 1970 le modeste objectif de 5 p. 100 du revenu national global. Nous avons déjà dépassé le milieu de cette

décennie et un examen du progrès accompli jusqu'à maintenant ne nous donne aucune assurance et même ne nous laisse aucun espoir que ce taux d'augmentation de 5 p. 100 sera atteint.

82. Le rythme du développement économique dans les pays en voie de développement a été d'une lenteur décourageante, avec cette conséquence que le fossé séparant les nations riches des nations pauvres — ce fossé que la Décennie du développement visait à combler — est plus profond maintenant qu'il ne l'était au début de la décennie. Une raison majeure de cette lenteur dans la croissance des pays en voie de développement est que l'apport substantiel de capitaux fournis par les nations développées aux nations en voie de développement, qui a caractérisé les 10 dernières années, est resté au même niveau depuis 1961 c'est-à-dire — et cela est assez ironique — depuis l'année où notre assemblée a ouvert la Décennie du développement. En fait, cet apport de capitaux est tombé de 0,84 p. 100 du revenu national des pays développés en 1961 à 0,65 p. 100 en 1964, retardant ainsi encore davantage la réalisation de l'objectif de 1 p. 100 fixé comme l'une des conditions essentielles de la Décennie du développement.

83. Ma délégation constate cependant avec satisfaction qu'il y a eu un léger accroissement des réserves: environ un milliard de dollars l'an dernier, et nous espérons que cette tendance favorable se poursuivra. Les difficultés auxquelles ont été soumis les apports de capitaux dans les récentes années ont fait fortement ressentir la nécessité impérieuse de créer immédiatement un fonds de capitaux pour le développement, fonds destiné à stimuler les apports de capitaux dans les pays en voie de développement pour des investissements de financement. On ne peut nier que les institutions internationales déjà existantes s'occupent d'investissements, mais leurs ressources se sont avérées totalement insuffisantes pour les besoins en capitaux d'investissement des pays en voie de développement. La situation actuelle exige donc la création sans retard d'un fonds de capitaux pour le développement.

84. De plus, le lourd fardeau du service de la dette dans les pays en voie de développement a atteint des proportions tellement importantes que, si des mesures immédiates ne sont pas prises pour améliorer la situation, ces pays se trouveront bientôt dans la situation intenable de devoir emprunter pour assurer le service des dettes existantes. Pour éviter une telle catastrophe, des efforts intensifs devront être faits pour libéraliser les conditions des prêts et modifier le calendrier des échéances pour les remboursements. Le service de la dette représente en ce moment même un lourd fardeau pour mon propre pays. Je suis cependant heureux de pouvoir dire à cet égard que nos créanciers ont fait preuve d'une grande compréhension et d'une grande sympathie, et j'espère qu'ils continueront à montrer la même compréhension au cours des négociations qui vont avoir lieu à propos des paiements et du service des dettes.

85. L'industrialisation accélérée des pays en voie de développement est l'une des mesures que nous avons considérées comme essentielles pour atteindre les objectifs de la Décennie du développement. C'est donc avec satisfaction que ma délégation prend note du

rapport du Comité ad hoc de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel [A/6229]. Dans le projet de résolution [voir A/6508, par. 12] soumis à l'Assemblée, ce comité a cherché à assurer à la nouvelle organisation le rôle central qu'elle doit jouer dans le domaine de l'industrialisation au sein des Nations Unies. Ma délégation espère que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité par l'Assemblée afin d'éviter tout nouveau retard dans l'exécution des tâches auxquelles doit s'atteler la nouvelle organisation. La création d'une organisation des Nations Unies pour le développement industriel ouvrira une ère nouvelle dans laquelle les ressources naturelles de tous les pays en voie de développement seront mises en valeur au profit de ces pays eux-mêmes.

86. Il devrait être évident que la plupart des pays en voie de développement n'ont pas tant besoin d'aide que de commerce à des conditions qui leur permettraient — la plupart d'entre eux étant exportateurs de matières premières — de se procurer les moyens nécessaires pour la plus grande part de leur développement. C'est un fait essentiel qu'alors que des subventions sans condition sont toujours les bienvenus et sont utiles quand elles sont bien conçues et bien utilisées, les pays en voie de développement devront faire les efforts nécessaires pour gagner la majeure partie des moyens dont ils ont besoin pour se développer. C'est pourquoi la création d'une conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait naître tant d'espairs et d'enthousiasme, en particulier dans les pays en voie de développement. Si l'on considère les progrès réalisés jusqu'à présent par l'UNCTAD, on constate malheureusement que les recommandations de la première conférence n'ont abouti qu'à des mesures isolées limitées, prises isolément par certains pays. Aucun pays n'a encore formulé un programme systématique pour mettre en œuvre de manière efficace les recommandations de la première conférence. En conséquence, la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial continue à diminuer; leurs marchés d'exportation continuent à faire preuve d'une grande instabilité, ce qui entraîne pour ces pays une dislocation périodique de leur activité économique.

87. C'est sur cette toile de fond que ma délégation considère l'échec de la Conférence des Nations Unies sur le cacao en 1966 comme un sérieux recul pour l'UNCTAD dans sa tentative pour obtenir des prix rémunérateurs, équitables et stables pour les produits de base des pays en voie de développement par la voie d'accord sur ces produits. On a exprimé l'espoir de voir reprendre les négociations sur le cacao et d'aboutir à un accord à la fin de cette année. Le Ghana, qui est le producteur le plus important, est toujours prêt à coopérer à l'obtention sur le cacao d'un accord qui ait un sens et une grande valeur, tant pour les producteurs que pour les consommateurs. Un tel accord, cependant, ne saurait être atteint que si les deux parties font des concessions. Ma délégation lance tout particulièrement un appel aux pays producteurs pour qu'ils coopèrent pleinement à cette entreprise.

88. En ce qui concerne les problèmes commerciaux des pays en voie de développement, d'une façon générale, nous espérons que la deuxième Conférence de

l'UNCTAD, prévue pour l'année prochaine, effectuera une percée dans le commerce mondial et corrigera le déséquilibre qui existe au détriment des pays en voie de développement. Cette conférence devrait être essentiellement une réunion de négociateurs. Elle devrait concentrer son attention sur un petit nombre de sujets pour s'entendre sur les mesures concrètes nécessaires.

89. Parmi les questions juridiques soumises à cette assemblée figurent celles des principes de droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, ainsi que le Programme d'assistance technique pour faciliter d'étude, l'enseignement, la diffusion et une compréhension plus large du droit international. Le Ghana a participé aux travaux des comités créés pour étudier ces questions, et nous sommes toujours disposés à coopérer au développement et à la diffusion du droit international comme la seule méthode certaine pour aboutir à un ordre international pacifique.

90. L'arrêt récent de la Cour internationale de Justice sur l'affaire du Sud-Ouest africain a sans aucun doute nui à la réputation et au prestige de la Cour. Ma délégation estime cependant qu'on ne devrait épargner aucun effort pour renforcer la Cour et en faire un organe pour créer un corpus de droit international, organe dont le principal objectif ne serait pas seulement d'interpréter la législation statique, mais surtout de dispenser la justice et l'équité dans un climat de moralité internationale en évolution.

91. Puisque je suis venu ici en ma qualité de membre du Conseil de libération nationale, qui est chargé de l'administration du Ghana depuis le renversement du régime Nkrumah, le 24 février de cette année, il m'appartient de dire quelques mots du nouveau régime.

92. Lors de son indépendance en 1957, le Ghana avait éveillé le grand espoir qu'il deviendrait un Etat stable, prospère et démocratique; cependant, il a été non seulement mené au bord de la banqueroute par la corruption et l'inefficacité du régime Nkrumah, mais il a aussi été privé de ses libertés civiles essentielles et des droits humains fondamentaux par des lois oppressives et une dictature intolérable. Des milliers d'hommes étaient jetés en prison sans jugement, et tous les citoyens vivaient sous un suaire d'anxiété et d'insécurité. Le pays n'avait pas d'autre possibilité que de recouvrer sa liberté par les efforts déployés par l'armée et la police. Ceux qui sont le mieux placés pour juger, c'est-à-dire les populations du Ghana elles-mêmes, ont montré sans ambiguïté, en approuvant et soutenant spontanément l'action de l'armée et de la police, que cette action exprimait la volonté populaire. Nous savons bien que certaines gens, dans des pays en dehors du Ghana, semblent croire qu'ils peuvent s'arroger le droit de déterminer qui doit ou non diriger le Ghana. Comme vous le savez tous, cela est une infraction à la Charte des Nations Unies. D'une façon incontestable, le peuple du Ghana a exprimé sa joie de l'occasion que lui offre maintenant ce changement de régime d'édifier un pays vraiment libre et prospère. Le Conseil de libération nationale n'a pas seulement déclaré à maintes reprises sa volonté de rétablir une autorité représentative démocratique et civile aussitôt que possible, il a aussi donné la preuve

de sa sincérité en créant des comités qui élaborent les mesures nécessaires pour appliquer sa politique.

93. Je voudrais aussi attirer votre attention sur la politique que j'ai déjà mentionnée au début de mon intervention. En ce qui concerne l'unité africaine, j'ai dit clairement que, à notre avis, elle doit être réalisée par une coopération étroite et active dans tous les domaines — économique, social, culturel et politique — ce qui explique les mesures que nous avons déjà prises sur la voie d'une coopération plus étroite avec nos voisins. Nous espérons qu'une telle coopération active se développera dans le cadre de programmes régionaux et d'unions régionales pour aboutir à une plus grande unité de l'Afrique.

94. Nous n'en sommes pas moins décidés à préserver notre indépendance et à la défendre contre toute intervention ou intrusion, d'où qu'elles viennent. Nous voulons vivre en paix et en harmonie avec tous. C'est pourquoi nous renouvelons notre appui aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies.

95. Je voudrais terminer ma déclaration en observant qu'en dépit de toutes ses difficultés financières, des divergences internes de ses membres, des constants courants idéologiques sous-jacents et des considérations d'intérêt national qui souvent empêchent d'aborder sagement les problèmes dont nous sommes saisis, l'Organisation des Nations Unies est le seul organisme international dont nous disposons dans notre recherche de la paix et de solutions aux différends entre nations. Ce sont nos insuffisances et notre indécision, à nous les Etats Membres, qui sont responsables de ses échecs et de son inefficacité. Le succès des Nations Unies ne peut être assuré que par la coopération de chacun d'entre nous à l'œuvre d'ensemble, dans la conviction que la Charte de notre organisation a eu pour but de promouvoir l'intérêt le meilleur de toutes les nations et de tous les hommes.

96. M. ACHKAR (Guinée): Après avoir fait un tour d'horizon objectif et sans complaisance des conditions actuelles de la situation internationale telle qu'elle se présente au moment où se rencontrent à New York les représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la vingt et unième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a tenu à faire remarquer dans l'introduction à son rapport annuel: "Ce sont là des conditions qui, si elles soulignent fortement la nécessité de l'ONU, ne permettent guère à l'Organisation, en revanche, de mener l'action la plus efficace dont elle est capable" [voir A/6301/Add. 1, p. 1]. En d'autres termes, notre organisation est restée en deçà des espoirs suscités par sa fondation il y a 21 ans en raison des réalités internationales dont elle ne peut influencer favorablement l'évolution que dans la mesure où les Etats Membres, et particulièrement les grandes puissances, lui en donnent les moyens. Cette constatation pertinente, d'une évidence que d'aucuns tendent trop à nier, souligne bien à propos les raisons qui poussent certains milieux, au demeurant bien intentionnés à son égard, à parler de dépérissement de l'Organisation des Nations Unies.

97. Nul mieux qu'U Thant n'a exprimé les angoisses et la très réelle anxiété qu'éprouvent tous ceux qui croient en l'ONU, aux valeurs universelles qu'elle

représente. Dans la lettre par laquelle il annonce sa grave décision de ne pas demander le renouvellement de son mandat [A/6400], U Thant a clairement précisé les raisons qui l'animent; ces raisons, le Gouvernement de la République de Guinée les partage entièrement. Nous sommes en effet convaincus qu'aussi longtemps qu'une solution juste, équitable et rapide n'aura pas été apportée à la guerre du Viet-Nam, au dangereux problème de la libération de l'Afrique méridionale, à la question de la conception, de l'exécution et du financement des opérations de maintien de la paix et à la recherche des moyens efficaces et justes d'élimination du sous-développement, la crise quasi permanente dont souffre l'Organisation des Nations Unies et qui résulte d'une absence d'harmonie entre l'action des Etats Membres et les buts et principes de la Charte demeurera sempiternellement. Le simple bon sens prouve que sans une volonté sincère et unanime de mettre fin aux comportements et aux actes qui entravent sérieusement le développement normal et harmonieux de la paix, à savoir les ingérences dans les affaires intérieures des Etats, source de conflits plus ou moins sanglants, et l'asservissement de peuples par d'autres peuples, l'ONU ne sera point ce magnifique instrument de paix et de coopération internationale, mais au contraire tendra à être un forum destiné à se faire le simple écho des contradictions et des antagonismes ainsi que de vœux pieux, et une usine de production massive de résolutions vite oubliées alors qu'elle glissera irréversiblement vers les abîmes du désintéressement, du discrédit et de la mort sans gloire.

98. Cependant, nous tenons tous à ce que l'Organisation des Nations Unies et tous ses organes survivent et fonctionnent avec vigueur et efficacité parce que nous avons conscience que leur disparition sonnerait le glas de la coopération internationale et du dialogue fécond entre les Etats, serait le prélude au chaos et au désastre qui ne manqueraient pas de s'emparer de la communauté internationale à un moment où les armes de destruction massive amassées entre ses mains ont fait de l'homme même le plus grand danger potentiel qui menace sa survie, son développement et son épanouissement, alors qu'il pourrait en revanche être l'artisan de plus grand bonheur que l'humanité tout entière ait jamais connu grâce aux immenses acquisitions scientifiques et techniques qu'il a su accumuler.

99. Voilà pourquoi il est du devoir de tous les responsables de tous les Etats de se pencher le plus sérieusement possible sur les causes principales des conflits patents ou latents pour dégager, par une analyse objective et courageuse, les voies et moyens de nature à réduire ces conflits et à les éliminer progressivement de la surface du globe.

100. Tous les orateurs qui ont bien voulu apporter leur contribution à la discussion générale ont été unanimes à reconnaître que, de tous les conflits qui secouent aujourd'hui le monde, la guerre du Viet-Nam est le plus dangereux et le plus préoccupant parce qu'elle contient les germes d'une conflagration généralisée dont les limites pourraient aller bien au-delà des frontières du Sud-Est asiatique pour embraser une grande partie de l'Asie et, peut-être, déclencher une troisième guerre mondiale. C'est dire que la

guerre du Viet-Nam crée les conditions d'une situation susceptible de remettre en cause les raisons mêmes qui ont motivé la création de notre organisation au lendemain de la seconde guerre mondiale en vue de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Ces indicibles souffrances, aucun peuple ne les aura autant connues que le peuple vietnamien martyr qui, depuis un quart de siècle, a été victime de toutes les formes d'agression, depuis celle qui avait été motivée par le désir d'expansion territoriale du fascisme nippon jusqu'à celle qui avait été suscitée par une croisade idéologique, en passant par la guerre coloniale pure et simple. On serait tenté de rechercher aujourd'hui les causes de cette grave rupture de la paix en Asie du Sud-Est, de cette menace directe à la paix mondiale que constitue la guerre semi-coloniale qui ravage le Viet-Nam et qui menace les autres parties de l'ancienne Indochine française, ce pays qui fut si mal décolonisé mais qui, néanmoins, déclencha le processus d'effondrement de l'empire colonial français. On serait tenté aussi de situer les responsabilités des parties à ce conflit. En effet, le conflit vietnamien aurait pu garder ses proportions de guerre civile opposant les factions politiques d'un pays qui cherche sa stabilité et sa voie propre pour son développement dans la justice sociale, n'eût été l'intervention directe des Etats-Unis d'Amérique auprès d'une de ces factions. On peut déplorer les conditions qui ont amené cette intervention directe d'une des deux plus grandes puissances militaires et économiques du monde dans l'imbroglio sud-vietnamien, intervention qui a débordé son cadre original pour se manifester d'une manière si violente et si abominable par les bombardements de la République démocratique du Viet-Nam, patrie du président Ho Chi Minh, cet apôtre de la décolonisation et de l'indépendance des pays asservis. Cependant, la réalité ne saurait être ignorée. Elle consiste à rechercher avec courage et détermination les moyens de mettre fin à cette intervention étrangère afin que le peuple vietnamien puisse enfin connaître la paix et la sécurité. Parmi les nombreuses propositions qui ont été faites dans ce sens, il y a lieu de retenir tout particulièrement le triptyque du Secrétaire général U Thant. Ce triptyque comporte l'arrêt des bombardements du Viet-Nam du Nord, la réduction des activités militaires et l'organisation de négociations auxquelles participeraient tous les belligérants, notamment le Front national de libération du Viet-Nam du Sud qui, dans l'éventail politique sud-vietnamien est sans aucun doute plus représentatif que la junte des généraux. Ce triptyque constitue pour nous une approche raisonnable dans la mesure où les négociations envisagées aboutiront au retrait de toutes les forces étrangères du Viet-Nam et à l'exercice effectif du droit à l'autodétermination du peuple vietnamien dans son ensemble, en vue de son indépendance réelle et de son unité conformément aux Accords de Genève de 1954.

101. La guerre du Viet-Nam avec son cortège de victimes, entre autres la détente, la décolonisation et le développement du tiers monde, nous donne un exemple vivant des grands dangers que comportent les ingérences étrangères dans les affaires intérieures de pays souverains ainsi que de la nécessité absolue

qu'il y a à respecter scrupuleusement les dispositions de la Charte à cet égard et celles de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté, adoptée au cours de la vingtième session de l'Assemblée [résolution 2131 (XX)]. La tragédie vietnamienne nous enseigne aussi la leçon impérative du respect des accords internationaux tels que celui qui a été conclu à Genève en 1954 par les parties au conflit indochinois ainsi que d'autres puissances susceptibles de garantir la paix, la sécurité et la neutralité du Viet-Nam. Parmi ces puissances, la République populaire de Chine occupe une place de choix, car la sécurité de ce grand pays est constamment menacée par tout conflit ayant pour théâtre une partie de l'Asie et dans laquelle serait impliquée une grande puissance dont les rapports avec elle sont inamicaux, ou même relèvent de la provocation.

102. Du reste, comment ne pas voir l'absurdité d'une politique qui tend à tenir en dehors de toutes les organisations internationales ayant pour vocation d'aider à maintenir et à développer la paix et de réaliser une coopération internationale fructueuse la grande République de Chine, dont l'ombre plane, que cela plaise ou non, non seulement sur toute l'Asie et sur toutes les questions concernant cette partie du monde, mais également sur tous les grands problèmes de l'heure dont les solutions sont recherchées tant aux Nations Unies qu'ailleurs. Il est manifeste que notre organisation ne pourra fonctionner pleinement et s'acquitter efficacement de ses responsabilités aussi longtemps que des Etats violeront, pour des raisons idéologiques ou d'hégémonie, le principe d'universalité qui reste une des vocations essentielles et ultimes de l'Organisation des Nations Unies. Comme le disait si bien le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel:

"On ne peut, de plus, considérer certains de ces problèmes non encore réglés — qu'il s'agisse de la position des Nations Unies quant à la crise dans l'Asie du Sud-Est ou de l'absence de progrès dans la voie du désarmement — sans établir un rapprochement avec le fait que l'ONU n'a pas encore cette composition universelle qui est son but. On ne peut, à longue échéance, compter que l'Organisation donnera toute sa mesure si un quart de l'humanité est exclu de ses délibérations." [Voir A/6301/Add. 1, p. 15.]

103. On ne saurait faire ressortir plus éloquemment les préjudices considérables que nous cause l'attitude des Etats qui s'opposent avec si peu de lucidité à la restitution à la République populaire de Chine de ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, il faut avoir une claire conscience du fait qu'il existe une seule et même Chine dont une partie du territoire nationale, l'île de Taïwan, est occupée par un régime qui, sans le soutien de forces militaires étrangères, aurait déjà été balayée de ce refuge provisoire. C'est dire que la restitution à la Chine populaire de ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies postule l'expulsion des représentants du régime de Tchong Kai-chek de toutes les instances où ils prétendent parler au nom de la Chine, y compris du siège de membre permanent du Conseil de sécurité réservé aux seules grandes puissances. Il

faut le dire, l'absence de la République populaire de Chine de l'organisation des Nations Unies dessert les intérêts de notre organisation et de la communauté internationale plus que ceux de ce grand pays victime d'un ostracisme intolérable.

104. De fait, notre souhait serait que tous les Etats dont l'existence ne fait aucun doute, quelles que soient les considérations juridiques relatives aux différentes interprétations de leur statut international, puissent être associés aux travaux de notre organisation. Il n'est pas normal que, dans les pays divisés, seules les parties reconnues par l'Occident jouissent du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, alors que les autres parties sont tout simplement ignorées. C'est un tel état de choses qui pousse certains milieux à traiter notre organisation d'instrument de la politique occidentale, alors que notre volonté est que l'ONU ne soit l'instrument d'aucun pays ou groupe de pays, mais seulement celui de toute la communauté internationale.

105. Parce que la recherche des solutions aptes à renforcer ses efforts pour le maintien de la paix, tant dans leur conception que dans leur exécution et leur financement, a abouti à une impasse, l'Organisation des Nations Unies connaît un malaise qu'il serait vain de dissimuler. En dehors de la question du financement proprement dit il y a la question bien plus importante de l'utilité et de l'efficacité de l'ONU dans sa vocation majeure du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tout en souhaitant que des contributions volontaires viennent bientôt soulager son déficit budgétaire, il nous semble que nous devons continuer à déployer des efforts non seulement par le truchement du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, mais également au niveau de l'Assemblée générale elle-même. A cet égard il conviendrait, à notre avis, de se pencher cette année avec un peu plus d'intérêt sur l'initiative irlandaise^{3/} qui, elle au moins, a le mérite de nous faire des suggestions pratiques quant aux solutions possibles à l'ensemble de la question des opérations du maintien de la paix. Dans ce même ordre d'idées, on devrait se féliciter des résultats des travaux du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Les recommandations de celui-ci [voir A/6343], — quand elles auront été examinées et approuvées par l'Assemblée générale — aideront à une gestion plus saine des finances de notre organisation. La réalisation et le maintien de la paix ainsi que le développement de la coopération internationale sont conditionnés par d'autres facteurs dont la lutte contre le sous-développement n'est pas des moindres. La situation économique catastrophique qui est celle des pays en voie de développement et qui se caractérise par une baisse constante des prix des matières premières, concurrencées par ailleurs par les produits synthétiques fabriqués par les pays développés, devrait nous causer à tous, pays développés autant que pays sous-développés, de réels soucis. L'échec de la Conférence des Nations Unies sur le cacao^{4/} et de la Conférence des Nations Unies sur le sucre^{5/} illustre de la manière

^{3/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, point 101 de l'ordre du jour, document A/5966/Rev.2.

^{4/} Tenue à New York du 23 mai au 23 juin 1966.

^{5/} Tenue à Genève du 20 septembre au 14 octobre 1965.

re la plus convaincante l'attitude négative de certains pays industrialisés lorsqu'il s'agit d'envisager une stabilisation du cours des matières premières. Il convient ici de rendre un hommage aux experts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour avoir su proposer des solutions pratiques relatives aux questions de financement compensatoire destinées à empêcher que les pertes imprévisibles des recettes d'exportation ne viennent perturber les programmes de développement des pays en voie de développement.

106. Par ailleurs, l'objectif de 5 p. 100 de croissance économique de la Décennie des Nations Unies pour le développement, en lui-même trop modeste, eu égard aux immenses besoins des pays en voie de développement, n'a pas dépassé le taux de 4 p. 100. L'aide des pays développés aux pays en voie de développement est tombée de 0,83 en 1961 à 0,69 en 1965, ce qui donne une idée du ralentissement net du transfert des capitaux des pays développés vers les pays en voie de développement.

107. Quoi qu'il en soit, il convient d'affirmer ici que l'aide extérieure, aussi utile soit-elle, ne peut constituer qu'un appoint aux efforts locaux de développement économique. Le développement économique des pays en voie de développement doit dépendre essentiellement des efforts nationaux. Rappelons à cet effet qu'il ne peut y avoir de véritable développement économique sans la volonté de développement et la conscience du développement. Comme le déclarait récemment le président Ahmed Sékou Touré:

"La conscience du développement, la volonté de développement, la mentalité du développement constituent des forces déterminantes qui agissent sur l'objet et le contenu des choix évolutifs de l'homme et de la société."

Une telle prise de conscience, une telle volonté, une telle mentalité se réalisent quand les jeunes Etats s'attachent à la transformation des structures sociales et économiques héritées du système colonial et de l'exploitation impérialiste. Cette révolution sociale nécessaire ne doit pas s'opérer au profit d'une oligarchie féodale installée dans une mentalité d'exploitation de la majorité du peuple, dont le bien-être doit constituer la préoccupation ultime.

108. Dans de trop nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ces oligarchies continuent à se poser en agents d'exécution des intérêts étrangers au mépris des intérêts fondamentaux des peuples par le truchement d'une politique économique néo-colonialiste ou néo-impérialiste. Aussi longtemps que de telles politiques économiques demeureront, on ne pourra pas raisonnablement s'attendre à ce qu'il y ait une stabilité politique, condition *sine qua non* de tout développement économique qui, loin d'être un étalage spectaculaire du bien-être apparent et artificiel d'une classe privilégiée, est au contraire exigence et responsabilité dans une entreprise de longue haleine qui s'exprime, non pas par des réalisations somptueuses sans effet aucun sur la transformation qualitative d'une société donnée, mais par la satisfaction matérielle, spirituelle et morale de l'ensemble des composants de ladite société dans une évolution harmonieuse et équilibrée.

109. Dans la plupart des pays sous-développés caractérisés dans leur ensemble par des micro-économies, le développement économique, qui se doit d'être basé sur des critères de rentabilité et de marché, ne peut trouver sa pleine signification que dans une intégration économique régionale. Pour être viables, les économies nationales doivent nécessairement élargir leurs marchés. Cette politique d'intégration régionale à laquelle mon gouvernement souscrit entièrement, dans le cadre du comité des Etats riverains du fleuve Sénégal, de la zone de libre-échange ouest africain et de l'Organisation de l'Unité africaine, doit être conçue avant tout aux fins du mieux-être des populations de la région concernée. Dans le cas spécifique de l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine donne une impulsion encourageante en vue de faire entrer dans les habitudes des planificateurs africains cette politique d'intégration, et cela en étroite coopération avec la Commission économique pour l'Afrique. Nous espérons qu'avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cette politique d'intégration régionale se réalisera sur une échelle de plus en plus large, au niveau de nos régions géographiques qu'il ne faut pas confondre avec des zones d'influence ou de chasses gardées linguistiques, culturelles ou tout simplement néo-coloniales.

110. Mais est-il vraiment permis de penser à un développement économique harmonieux sans se soucier tant soi peu de la stabilité politique qui la conditionne? Les remous qu'ont connus récemment certains Etats africains, quels que soient les efforts de mystification qui tendent à couvrir leur véritable caractère, ne sont pas de nature à favoriser ce développement économique harmonieux, sans parler de tout le tort qu'ils font à l'Afrique dans sa lutte contre le colonialisme et le racisme, ces fléaux de notre continent. Aussi longtemps que persisteront en Afrique le racisme et le colonialisme, ce continent ne pourra atteindre la plénitude de sa contribution à la recherche de la paix. Car avant le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires et thermo-nucléaires, il y a la décolonisation et l'élimination du racisme qui constituent les problèmes majeurs de l'Afrique et les préalables inévitables à l'instauration et au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans ce grand continent situé à la croisée des autres continents dont il influence dans une large mesure la stabilité et la sécurité ainsi que le développement.

111. Une décolonisation tardive du reste du continent africain, qui s'opérerait exclusivement par la violence, risquerait d'avoir des conséquences incalculables pour la paix et la sécurité de tout le continent, et cette situation ne manquerait pas d'avoir les plus grandes répercussions à travers le monde. La phase que traverse actuellement la révolution libératrice africaine est une phase qui ne devrait pas cesser d'inquiéter tous ceux qui sont attachés à la cause de la paix mondiale.

112. En effet, dans les bastions qu'ils se sont aménagés essentiellement dans l'Afrique méridionale aux frontières des Congos, de la Zambie, de la Tanzanie

et du Malawi, les tenants de la suprématie blanche se sont engagés résolument dans une politique de violence à l'égard de l'écrasante majorité africaine pour perpétuer leur régime d'exploitation et leurs privilèges exorbitants et illégitimes. Le comportement de ces colons tant au Mozambique, en Angola qu'en Rhodésie, tant au Sud-Ouest Africain qu'en Afrique du Sud, voire dans les trois territoires sous mandat britannique, le Betchouanaland, devenu depuis Botswana, le Souaziland et le Basoutoland, devenu depuis Lesotho, prouve nettement qu'il existe une alliance de facto sinon de jure dans cette partie riche et accueillante du continent africain entre les forces colonialistes et racistes; leur rôle dans l'exploitation économique féroce des richesses et des hommes prouve bien qu'elles ne sont autre chose que des mercenaires, des gendarmes grassement payés, chargés de la défense des intérêts de milieux financiers et économiques ainsi que de certains gouvernements des pays occidentaux.

113. Il y a donc lieu d'appréhender la situation des colonies et semi-colonies de l'Afrique méridionale comme un seul et même problème dont la solution appelle un seul et même combat. Le caractère de ce combat est dicté désormais par deux facteurs qui sont, d'une part, le refus entêté des colons d'envisager un dialogue fécond avec les forces nationalistes en vue d'une solution de la libération de ces pays et, d'autre part, l'impuissance des Nations Unies, motivée par l'obstruction systématique faite par les grandes puissances occidentales, membres du Conseil de sécurité, à toute action positive de nature à déclencher un processus de libération pacifique. C'est dire que ce combat est désormais une lutte armée, méthodiquement organisée et soutenue résolument par tous les Etats épris de liberté; conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, les Etats — tous les Etats — sont invités à accorder une aide matérielle et morale aux mouvements de libération en Afrique. En aidant systématiquement la lutte armée en Angola et au Mozambique, on crée les meilleures conditions possibles pour le développement et le succès de cette même lutte en Rhodésie, au Sud-Ouest africain et en Afrique du Sud. Comme le disait récemment le Premier Ministre de Singapour, M. Lee Kuan Yew: "... qu'un front national de libération à l'image du Vietcong se constitue en Rhodésie" — et j'ajouterai: un peu partout en Afrique méridionale — "avec le soutien des pays africains et de tous leurs amis et la solution du problème de la libération de l'Afrique méridionale s'en trouvera accélérée". Ce faisant, il faudrait seulement souhaiter qu'aucune grande puissance ne cherche à voir là je ne sais quel communisme et ne vienne prendre part à cette lutte aux côtés des oppresseurs au nom d'une soi-disant "défense de la liberté".

114. En ce qui nous concerne, nous avons conscience que personne, pas même l'Organisation des Nations Unies, ne libérera l'Afrique pour les Africains. Au contraire, l'Afrique sera libérée par les Africains. C'est pourquoi, plutôt que de se contenter uniquement de blâmer et de dénoncer les puissances non africaines, il faut que les africains eux-mêmes fassent leur examen de conscience et dégagent des méthodes d'assistance effective aux mouvements de libération qui devront s'organiser en conséquence. C'est seulement

à ce prix que l'Organisation des Nations Unies prendra des mesures décisives, lorsque des usines, des barrages, des mines, des plantations, appartenant à des partenaires commerciaux et économiques de l'Afrique du Sud, du Portugal et de la Rhodésie, ou financés par lesdits partenaires, exploseront ou seront incendiés, sous les coups dévastateurs portés par des vietcongs à l'africaine. Il faut le dire sans ambages, les solutions pacifiques au problème de la libération de l'Afrique méridionale échappent de plus en plus à la communauté internationale. Il n'est pas besoin d'être un expert de la violence pour se rendre compte que la lutte armée s'impose désormais de plus en plus comme la seule solution à ce grave problème.

115. L'Organisation des Nations Unies, quant à elle, peut toujours continuer à mettre en garde l'opinion publique mondiale et peut-être à se préparer à faire face dans un avenir plus ou moins proche au chaos et aux dévastations qui ravageront ces bastions de la suprématie blanche. Le Royaume-Uni demande-t-il des sanctions aux Nations Unies contre la Rhodésie? Qu'elle lui soient accordées. Le Gouvernement portugais demande-t-il à avoir des conversations avec le Secrétaire général sur ses colonies? Que ces conversations aient lieu, si tant est qu'elles ont pour objet de dégager les voies et moyens de l'exercice effectif du droit à l'autodétermination des colonies portugaises. L'Afrique du Sud cherche-t-elle à noyer le monde dans un flot de propagande mensongère et malicieuse? Qu'elle soit contrecarrée par l'action des Nations Unies et que notre organisation persiste dans la recherche de solutions pacifiques à l'apartheid dans le cadre du Chapitre VII de la Charte traitant des mesures coercitives.

116. Tout cela n'empêche pas que la guerre de l'Afrique méridionale qui, de plus en plus, sera, nous le craignons, une guerre raciale, a commencé en Angola et au Mozambique et qu'elle devra désormais avancer en direction de Capetown avec l'assistance de tous les Etats du monde épris de liberté et de fraternité et la bénédiction des Nations Unies. Cette guerre de libération a déjà bouté le Portugal hors de la moitié du territoire de la Guinée dite portugaise. Nul doute que le Portugal connaîtra son Dien-Bien-Phu dans cette petite enclave de l'Afrique occidentale, enfoncée arrogamment dans le ventre de la République de Guinée, avec tout ce que cela comporte de provocation et d'intrusions susceptibles d'entraîner un affrontement violent entre la soldatesque portugaise et les forces guinéennes.

117. Nous fondions, quant à nous, des espoirs réels sur l'indépendance des trois territoires sous mandat britannique, du Basoutoland, du Souaziland et du Betchouanaland. Nous estimions qu'il suffisait à la communauté internationale de leur apporter son soutien matériel et moral pour préserver leur indépendance, leur intégrité territoriale et aider à leur développement économique et social pour que ces pays jouissent d'une indépendance réelle et exercent une influence salutaire sur l'Afrique du Sud par exemple qu'ils fourniraient de sociétés démocratiques libres de toute discrimination. Mais nous ne saurions taire notre grave inquiétude devant la tendance qui se manifeste dans ces pays où des gouvernements semblent vouloir se faire les complices de l'Afrique

du Sud et du Portugal et dont un chef de gouvernement s'est déjà fait le porte-parole, au cours d'une visite humiliante auprès de l'ancien premier ministre sud-africain M. Verwoerd. Nous lançons un appel à ces Etats pour qu'ils fassent preuve de courage et de détermination pour la sauvegarde de leur indépendance et qu'ils fassent confiance à la communauté internationale et aux Etats frères de l'Afrique. Ce n'est certainement pas en se faisant des Bantoustans déguisés ou en agissant en Bantoustans déguisés qu'ils aideront à la victoire de la cause africaine et à la réalisation des aspirations légitimes de leurs peuples.

118. L'actualité coloniale a récemment projeté à l'avant-scène des préoccupations mondiales la Côte française de Somalis, l'une des dernières possessions coloniales de la France. Ce territoire, qui occupe une situation géographique d'une importance stratégique évidente, a le droit, comme tous les autres territoires coloniaux, de jouir de son indépendance complète et sans restriction. Pour ceux qui croient bon d'exercer d'ores et déjà un chantage sur les populations de ce petit pays qu'ils menacent d'une indépendance dit "à la guinéenne", nous tenons à dire tout haut que pour notre part, nous souhaitons à la Côte française des Somalis l'indépendance "à la guinéenne", car c'est une indépendance réelle, véritable, celle qui a permis à la Guinée de détruire toutes les structures et d'être en voie de liquider toutes les séquelles du colonialisme pour un développement conséquent et harmonieux de la nation guinéenne dans une réelle démocratie nationale. L'indépendance "à la guinéenne" ne sera jamais considérée par les Africains conscients que comme une aubaine offerte à un peuple qui tient à se libérer totalement et à se développer selon ses propres méthodes et à son propre profit.

119. En matière de décolonisation de l'Afrique, notre profonde conviction est que les Etats africains, dans la phase difficile qu'ils traversent, doivent s'armer de vigilance et appliquer fidèlement les décisions de l'Organisation de l'unité africaine, sans hésitation ni faux-fuyant. C'est seulement de cette façon que nous apporterons un soutien solide et inébranlable à nos frères de l'Afrique méridionale et d'ailleurs pour les libérer de l'oppression et de l'exploitation dont ils sont les victimes.

120. Le Gouvernement de la République de Guinée a été l'un des premiers à exprimer publiquement sa grande admiration et son soutien sans réserve à notre secrétaire général U Thant. C'est dire combien nous regrettons sa décision de ne pas demander le renouvellement de son mandat. Cependant, comme j'ai eu l'occasion de le dire au début de cette déclaration, nous partageons les raisons invoquées par U Thant. Nous considérons que, plutôt que de renouveler leur confiance à U Thant et de réitérer les appels qu'ils lui adressent afin qu'il reste à son poste, les Etats Membres devraient faire preuve d'un peu plus de justice à son égard et d'un peu plus de respect pour sa conscience en lui donnant des raisons et des moyens de rester. Nous croyons qu'il y a des Etats, certaines grandes puissances en particulier, qui ont ces moyens. Nous leur disons: procurez ces moyens à U Thant et donnez-lui ces raisons sans équivoque, et nous ne doutons pas que le Secrétaire général

restera à son poste. Si par malheur ces grandes puissances ne donnaient pas des preuves réelles de leur volonté de faire revenir le Secrétaire général sur sa décision, alors nous connaissons une crise beaucoup plus grave et prolongée. En effet, quel que soit l'homme qui sera élu pour succéder à U Thant, il faudra bien lui donner, à lui aussi, des motifs de nature à l'assurer qu'il pourra s'acquitter de ses hautes fonctions de Secrétaire général dans des conditions et avec les moyens qui semblent avoir fait tant défaut à notre secrétaire général au cours de la dernière partie de son mandat.

121. "Mais il semble aussi que les divergences idéologiques qui ont divisé le monde tendent à perdre

de leur acuité et, à l'approche du terme de mon mandat, je crois pouvoir espérer qu'à la longue, les Nations Unies se révéleront être, pour l'humanité, le moyen non seulement de survivre mais encore de réaliser une grande synthèse humaine." [Voir A/6301/Add. 1, sect. X.] Ainsi s'exprime U Thant dans la conclusion de l'introduction à son rapport annuel. Cet espoir est aussi celui du Gouvernement de la République de Guinée et ma délégation formule les vœux les plus fervents pour sa réalisation, dans l'intérêt de la race humaine, dans l'intérêt des générations futures.

La séance est levée à 17 h 35.